



## Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles (976-1095)

Pierre François Xavier de Ram

---

### Citer ce document / Cite this document :

de Ram Pierre François Xavier. Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles (976-1095). In: Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Tome 26, 1851. pp. 1-59;

doi : <https://doi.org/10.3406/marb.1851.3506>;

[https://www.persee.fr/doc/marb\\_0775-3225\\_1851\\_num\\_26\\_1\\_3506](https://www.persee.fr/doc/marb_0775-3225_1851_num_26_1_3506);

---

Fichier pdf généré le 25/03/2024

**RECHERCHES**  
SUR  
**L'HISTOIRE DES COMTES DE LOUVAIN**  
ET  
**SUR LEURS SÉPULTURES A NIVELLES**  
(976-1093);

PAR P.-F.-X. DE RAM,

RECTEUR MAGNIQUE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

---

(Lu à la séance du 15 janvier 1854.)



## AVANT-PROPOS.

---

Conserver et faire revivre le souvenir des monuments consacrés à la mémoire de nos souverains dans deux églises de l'ancienne capitale du duché de Brabant, et acquitter une part de la dette contractée en ma qualité de membre de la Commission archéologique, nommée dans le sein de l'Académie; telle était la pensée qui m'engagea, en 1845, à publier les *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*.

Les nouvelles *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain, de 976 à 1095, et sur leurs sépultures dans l'ancienne église collégiale de Nivelles* se rattachent à cette première publication; elles en forment, dans l'ordre des dates et des matières, la première partie.

Ce travail, destiné à servir d'introduction aux *Recherches sur les sépultures ducales*, nous a forcé d'entrer dans une discussion souvent assez aride de ce qui se rapporte à l'histoire si obscure et si peu connue des comtes de Louvain: l'examen critique des faits et des dates était inséparable du sujet que nous avons à traiter. Quel que soit le mérite des savantes in-

vestigations faites par Des Roches et par Ernst, la matière ne nous a pas cependant paru entièrement épuisée. Pour éclaircir davantage cette partie de nos annales, nous avons mis à profit un grand nombre de sources nouvelles et de documents inédits, réunis depuis longtemps pour la publication d'une collection de chroniques brabançonnnes, qui formera le complément de notre édition de la grande chronique de De Dyncer.

Aux deux mémoires qui ont été présentés à l'Académie viendront se joindre bientôt des notices sur les sépultures duciales d'Affligem, de Villers, de Bruxelles et de Tervueren. Nous tâcherons de compléter ainsi un travail qui dans son ensemble offrira, nous osons l'espérer, quelques renseignements nouveaux sur l'histoire de nos anciens souverains et sur celle de l'art en Belgique.



RECHERCHES  
SUR  
L'HISTOIRE DES COMTES DE LOUVAIN,  
ET  
SUR LEURS SÉPULTURES A NIVELLES.

---

§ I.

Nous avons fait remarquer ailleurs <sup>1</sup> que la première sépulture ducale, qui ait eu lieu dans l'église de Saint-Pierre à Louvain, fut celle de Godefroid II, surnommé *le Jeune*, mort en 1144 (1145, n. st.). Avant cette époque, ou au moins avant le règne de Godefroid le Barbu, le lieu ordinaire de la sépulture des comtes de Louvain était l'église de Sainte-Gertrude à Nivelles.

Ce monastère placé sous la tutelle suprême des empereurs, eut pour avoués d'abord les comtes de Louvain et ensuite leurs successeurs les ducs de Brabant. Le droit de se choisir librement un avoué est reconnu à l'abbesse de Nivelles dans deux chartes de l'empereur Henri III, données en 1040 et 1041 <sup>2</sup>. *Non sit ibi advocatus quisquam vel comes*, dit l'empereur dans la première charte, qui prouve que l'église de Sainte-Gertrude possédait le bourg de Nivelles par bénéfice de l'empire, *nisi quem abbatissa elegerit; nec requirat ipse advocatus vel comes aliquod judicium vel placitum, nisi invitetur ab abbatissa vel praeposito. Sit ab omni potestate comitis vel advocati ulterius libera, nisi invitetur justitiae causa*. Dans l'autre charte, l'empereur rend et confirme, en faveur de la même église, la possession du bourg de Nivelles avec d'autres possessions et juridictions y attenantes, et ajoute

<sup>1</sup> *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*, p. 6.

<sup>2</sup> Miræus, *Dipl. belg.*, t. I, p. 660 et 661.

encore une clause relative à l'avouerie : *Nullam potestatem ibi ultra exercent comes vel advocatus nisi ab abbatissa fuerit invitatus. Ad tria generalia placita veniat non alter quam ipse advocatus, vel nuntius talis, quem elegerit abbatissa in suis militibus.* Les termes de ces deux documents prouvent qu'il s'agissait alors, non pas de la concession d'un nouveau privilège, mais de la confirmation d'un droit dont l'abbesse de Nivelles jouissait antérieurement. Ce que l'empereur statue à cet égard, se trouve en outre confirmé, dans la charte précitée de 1041, par le consentement d'un Lambert qui ne saurait être que Lambert II, dit *Balderic*, lequel, comme on prétend, gouvernait alors le comté de Louvain, mais qui, selon nous, ne prit part à l'acte qu'au nom de son frère le comte Henri le Vieux <sup>1</sup>.

Si l'authenticité et la date d'une charte, publiée par Miræus <sup>2</sup>, sont incontestables, nous devons reconnaître que les comtes de Louvain exerçaient, déjà en 1005, les fonctions d'avoué de l'église de Nivelles. Une dame noble de Gand, nommée Gisla, se consacra en cette année, avec ses enfants, au service de Sainte-Gertrude, et fit à ce monastère une donation qu'elle plaça sous la protection de l'avoué de l'église de Nivelles, Lambert I, dit *le Barbu*, comte de Louvain : *Nullum advocatum praeter Lovaniensem comitem.... habentes.*

Ainsi, les comtes de Louvain possédaient l'avouerie de Nivelles dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle; mais ils ne pouvaient exercer aucune juridiction dans le bourg ou la ville sans l'aveu de l'abbesse. Au siècle suivant, leurs successeurs, les ducs de Brabant, commencèrent à étendre de plus en plus leur autorité dans la ville et sur le comté de Nivelles; la ville leur servit de place d'armes, et le duc Henri I, dit *le Guerroyeur*, dans un acte de 1194, la compte au nombre de ses villes : *oppidorum meorum* <sup>3</sup>.

Lorsqu'en 1204, ce prince quitta le parti d'Otton de Brunswick, pour

<sup>1</sup> *Ipsa Lamberto annuente, cui dabatur beneficium reliquum* (Miræi *Op. cit.*, t. I, p. 664). L'intervention de Lambert dans cet acte, où le titre de *comte de Louvain* n'est pas exprimé, fait naître une difficulté dont la solution dépend de l'année à laquelle il faut fixer la mort de Henri le Vieux. Nous aurons à nous en occuper plus tard.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 348.

<sup>3</sup> Voyez dans le *Thesaurus Anecdotorum* de Martene, t. I, p. 656-657, *Concordia inter comitem Haymoniac et ducem Lovaniensem*; et *Gisleberti Chronica Hannoniac*, p. 211-214.

suivre celui de Philippe de Souabe, rival d'Otton pour le trône de Germanie, il lui fit hommage des terres qu'il tenait de l'empire. Les lettres d'investiture, données à Coblence le 12 novembre de cette année, accordent en fief au duc de Brabant l'abbaye de Nivelles : *Concedimus sibi (Henrico I) et legitimis haeredibus suis in rectum focudum abbatiam Nypvellensem cum omni honore et eo jure quo cam Imperium et nostri antecessores Romani imperatores et reges usque ad nostra tempora habuerunt* <sup>1</sup>. Cet acte de Philippe de Souabe n'est au fond que la confirmation d'une possession déjà très-ancienne, ratifiée plus tard encore par l'empereur Frédéric II et par ses successeurs.

La possession de l'avouerie d'un monastère, dont le fondateur principal, le bienheureux Pépin de Landen, figure au sommet de l'arbre généalogique de la maison de Louvain et de Brabant, nous semble indiquer le motif pour lequel les comtes de Louvain se sont choisis, dans l'église de Nivelles, le lieu de leur sépulture.

Le *Chronicon genealogicum Nivelense*, publié par Jean-Jacques Chifflet à la suite de son *Faux Childebrand* <sup>2</sup>, constate que c'était le lieu ordinaire de leur sépulture. On y lit, au sujet du comte Henri III, mort en 1095 : *Nivel-lae QUIESCIT cum patribus suis; nam septem principes Brabantiae Nivel-lae quiescunt, sanctus Pipinus, primus dux Lotharingiae et Brabantiae, et sancta Iduberga uxor sua, sancta Gertrudis eorum filia, Gerberga comitissa Bruxellensis, Henricus, Lambertus et Henricus, principes Brabantini* (p. 150). Le témoignage de Divæus est plus explicite encore. *Sunt ibi*, dit-il <sup>3</sup>, *ducum aliquot et comitum sepulcra : Pipini videlicet Landensis, Gertrudis ejus filiae, Ottonis postremi ex Carololingis Lotharingiae ducis, Lamberti Barbati, Henrici primi, Lamberti Baderici, Henricorum II et III, Gerbergae*. A peu près la même énumération est faite dans une inscription en français qui se trouve sur une pierre placée

<sup>1</sup> Voyez Miræus, *Op. cit.*, t. III, p. 75.

<sup>2</sup> P. 119-154 de l'édit. in-4° de 1659. Cette chronique de Nivelles est une des plus intéressantes parmi celles que nous nommons les petites chroniques de Brabant, qui seront publiées à la suite de notre édition de De Dynter. Nous possédons une autre chronique des ducs de Brabant, qui est aussi extraite des archives de Nivelles et qui diffère beaucoup de celle de Chifflet. Notre copie est faite sur un manuscrit de Gérard, conservé à la Bibliothèque royale de La Haye.

<sup>3</sup> *Rerum Brab.*, libr. XIX; Antv., 1610, in-4°, p. 22.

dans le pavement du chœur près du maître-autel, inscription qu'il importe de reproduire ici, quoiqu'elle n'ait pour nous qu'une très-faible valeur historique, puisqu'elle ne paraît pas être plus ancienne que les restaurations faites dans l'église vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qu'elle a le défaut de n'être que la répétition d'une opinion vulgaire et erronée par rapport à quelques dates et titres, ainsi que par rapport à l'ordre de succession : REPOSENT EN CETTE COLLÉGIALE TRÈS-HAUTS ET PUISSANTS PRINCES LES DUCS DE BRABANT DE GLORIEUSE MÉMOIRE, PÉPIN I, PÈRE DE SAINTE GERTRUDE, LE 21 FÉVRIER L'AN 646; OTHON L'AN 1005; GERBERGE SA SOEUR, AYANT ÉPOUSÉ LAMBERT, COMTE DE MONS ET DE LOUVAIN, DÉCÉDA L'AN 1016 ET LUI L'AN 1015; HENRI I, FILS DU COMTE LAMBERT, L'AN 1058; LAMBERT SON FRÈRE, L'AN 1054; HENRI II, L'AN 1068; HENRI III, L'AN 1090; HENRI IV, L'AN 1095. A pareille inscription se réduit aujourd'hui, dans l'église de Nivelles, le souvenir des sépultures des princes de la maison de Louvain; toute autre trace de leur passage et tout autre souvenir consacré à leur mémoire y ont disparu depuis longtemps <sup>1</sup>.

Si les tombes et les anciens monuments de l'art nous font défaut dans cette partie de nos recherches, nous tâcherons au moins de l'éclaircir en recueillant dans les vieilles chroniques brabançonnnes tout ce qui se rapporte à notre sujet. L'histoire et la succession des comtes de Louvain jusqu'à Godefroid le Barbu sont souvent fort obscures, et ce n'est qu'à l'aide de la discussion des dates et des faits que l'on parvient à se fixer plus ou moins au milieu des assertions contraires des chroniqueurs.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du bienheureux Pépin de Landen, de la bienheureuse Itte ou Iduberge et de sainte Gertrude, personnages mentionnés dans l'inscription moderne de l'église de Nivelles<sup>2</sup>; c'est à la maison de Louvain que nos recherches doivent se borner.

<sup>1</sup> M. le professeur C.-E. Guillery a donné une intéressante notice artistique sur la collégiale de Nivelles, dans la *Revue de Belgique*, 13 août 1846, t. I, p. 407.

<sup>2</sup> Voyez la nouvelle édition de Butler, *Vies des Saints*, t. I, p. 446, et t. II, p. 128; Bruxelles, 1846-50, in-8°.

## §. II.

Des ténèbres et des incertitudes environnent tout ce qui, dans l'histoire des comtes de Louvain, précède l'époque de Lambert le Barbu. La critique la plus laborieuse et la plus exercée tenterait en vain de remonter plus haut que l'année 976; elle n'aboutirait qu'à substituer des noms douteux ou fabuleux à ce Lambert, la vraie souche de nos comtes de Louvain et de nos ducs de Brabant.

Un savant, célèbre par ses travaux sur l'histoire du pays, Des Roches, s'appuyant d'une manière trop absolue sur un passage de Pierre à Thymo, place en tête de la liste des comtes de Louvain deux princes du nom de Lambert : l'un, selon lui, aurait été constitué, par l'empereur Otton le Grand, avoué de Gemblours en 948; l'autre, fils de celui-ci, et mort sans postérité, aurait eu pour successeur Lambert le Barbu, à titre de plus proche parent. Ce système, développé dans la *Dissertation sur les comtes de Louvain*<sup>1</sup>, était trop hasardé pour pouvoir résister à la critique qu'en a faite Ernst, dans son *Mémoire sur les comtes de Louvain jusqu'à Godefroid le Barbu*<sup>2</sup>.

Le diplôme de 948, sur lequel Des Roches se fonde pour démontrer l'existence d'un Lambert I, diplôme dans lequel l'empereur Otton I dit qu'il a conféré l'avouerie du monastère de Gemblours à Lambert, comte de Louvain, homme vaillant et belliqueux<sup>3</sup>, est une pièce d'une authenticité fort douteuse<sup>4</sup>. Cependant en reculant jusqu'au règne de l'empereur Otton II (975-985) la date évidemment fautive dans le texte imprimé de ce document, il en résulterait pour nous que le premier avoué de Gemblours n'est en réalité que le premier comte de Louvain, Lambert le Barbu. Nous

<sup>1</sup> Voyez *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. II, p. 604.

<sup>2</sup> Ouvrage posthume, publié par M. Lavalleye, Liège, 1857, in-8°. M. De Reiffenberg, dans ses *Nouvelles archives hist. des Pays-Bas*, t. V, p. 28 et 69, Bruxelles, 1850, avait publié ce mémoire comme tiré des papiers de M. S.-P. Ernst, ancien chanoine de Rolduc. J'ignore si les variantes qu'on remarque dans la publication de 1850 appartiennent à l'éditeur seul.

<sup>3</sup> *Dedimus advocatiam ipsius abbatiae de Gembloues Lamberto comiti Lovaniensi, viro forti ac bellicoso*. Miræus, *Op. diplom.*, t. I, p. 41.

<sup>4</sup> Voyez Ernst, *Op. cit.*, p. 2-7.

trouverons une autre occasion pour examiner ce diplôme et pour développer des conjectures plus ou moins fondées à l'égard de cette pièce. Bornons-nous à recueillir ce que l'histoire nous apprend sur Lambert le Barbu.

Son père était Rainier III, comte de Hainaut, qui, du chef de ses ancêtres, paraît avoir eu des possessions dans l'ancienne Hasbanie <sup>1</sup> et dans le comté des Mansuaires <sup>2</sup>. Son frère se nommait Rainier.

Le père, ennemi du repos et animé de cet esprit de révolte qui portait la plupart des seigneurs à vouloir se soustraire à l'autorité de leurs suzerains, avait entrepris, en 957, la lutte contre le duc Brunon, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Otton I. Il se trouva mal de cette levée de boucliers, et fut réduit à se soumettre au jugement du prélat. Brunon le déposa, et donna le Hainaut à Richer, ou Ricaire, riche seigneur du pays.

Rainier III, envoyé en exil, ou, ce qui est plus probable, retenu en prison, mourut, selon les uns, en 960, selon d'autres, en 971.

Ses deux fils, Rainier et Lambert, se retirèrent à la cour du roi Lothaire, frère de Charles de France. Ils y attendaient le moment où ils pourraient faire valoir leurs droits par la force des armes et se remettre en possession des états de leur père. Lothaire favorisait ce projet, dans l'espoir de réunir un jour le Hainaut et toute la Lorraine à son royaume. Rainier et Lambert, profitant de la mort de l'empereur Otton I et des embarras qui retenaient en Germanie son successeur Otton II, entrèrent en Hainaut avec des forces considérables. Ils gagnèrent, au village de Péronne près de Binche, une bataille où périrent Renaud et Garnier, qui avaient succédé à Richer dans le gouvernement du Hainaut. La victoire (973) épuisa tellement leurs forces, qu'ils n'osèrent tenter le siège de Mons; ils se bornèrent à fortifier le château de Boussoit sur la Haine, près de Binche, d'où ils faisaient des excursions dans la basse Lorraine, qu'ils désolaient par leurs brigandages. Otton II vint bientôt y mettre un terme; il emporta d'assaut la forteresse, força Rainier et Lambert de repasser en France, et

<sup>1</sup> *Hasbaniensis pagus.*

<sup>2</sup> Ce comté était enclavé dans la Taxandrie. La charte d'un Robert, comte en Hesbaie, donnée en 746 en faveur de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Trond, place dans ce comté Schaffen, Velpen, Meerhout et Halen. Voyez Miræus, *Op. cit.*, t. I, p. 493.

partagea le Hainaut entre Arnould de Cambrai et Godefroid d'Ardenne, comte de Verdun (975). Les deux frères ne perdirent pas courage. Dès que l'empereur eut quitté la Belgique, ils reparurent dans le Hainaut avec de nouvelles forces que leur avaient fournies Charles de France et Otton, fils d'Albert, comte de Vermandois. Après diverses excursions, ils formèrent le siège de Mons, défendu par Arnould et Godefroid. Le mercredi de la semaine sainte (19 avril 976), un combat sanglant s'engagea, mais la victoire demeura tellement indécise que Rainier et Lambert, quoique forcés de lever le siège, trouvèrent néanmoins moyen de se maintenir dans une partie du Hainaut <sup>1</sup>. La lutte se continuait pendant que Lothaire redemandait à l'empire la Lorraine, comme une usurpation faite sur la France. Otton II, pour apaiser le roi, donna à son frère, Charles de France, le gouvernement de la basse Lorraine et une partie de la haute, pour le tenir comme fief de l'empire et à la charge de lui en faire hommage (976). Il paraît qu'une des conditions de ce traité fut que Rainier et Lambert seraient réintégrés dans leurs biens et leurs dignités; que Rainier épouserait Hedwige, fille de Hugues Capet, et que Lambert épouserait Gerberge, fille de Charles de France.

C'est à ces derniers événements que se rapporte ce que dit Sigebert sous l'année 977 : *Ducatus Lotharingiae datur Karolo fratri Lotharii regis Francorum, multis insuper conducto beneficiis, ut et ipse ab insolentiis desistat, et fratris sui Lotharii motibus obsistat. Filii Ragineri, ut pro se viriliter agerent, animati Francorum auxilio et affinitate (Raginerus quippe Hathuidem filiam Hugonis, postea regis, Lambertus vero Gerbergam filiam Karoli ducis duxere uxores) in terra patrum suorum relocati sunt. Ceci se trouve également confirmé par la chronique attribuée à Guillaume de Nangis. Anno DCCCLXXVII, dit-il <sup>2</sup>, Goffridus et Arnulfus comites expulsi de comitatu Montensi a Karolo fratre regis et Hugone Capet duce Francorum, qui congregato ingenti exercitu, filios Raginarii... nepotes suos, qui eorum filias uxores duxerant, consensu Lotharii regis, in haereditatem paternam restituerant, imperatorem adierunt de expulsionem suam querimoniam facientes.*

<sup>1</sup> *L'Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 354-356.

<sup>2</sup> Dom Bouquet, t. IX, p. 81.

Le récit de Sigebert et de Guillaume de Nangis place donc le mariage de Lambert avec Gerberge en 977; mais Charles de France n'étant né, suivant Frodoard, auteur contemporain et très-instruit <sup>1</sup>, qu'en 953, comment pouvait-il avoir en 977 une fille nubile? Chifflet, le père de Marne et Ernst répondent avec raison que tout ce que l'on peut dire pour justifier le récit de cette alliance, c'est que dès lors Gerberge encore enfant fut promise en mariage à Lambert. Ernst remarque encore que le père de Marne <sup>2</sup> avance sans preuve que ce mariage n'eut lieu qu'environ vingt-huit ans après. Certes Lambert ayant laissé de Gerberge un fils, Henri le Vieux, déjà capable en 1015 de poursuivre la guerre commencée par son père <sup>3</sup>, il faut de toute nécessité placer ce mariage avant l'année 1000. Ce motif nous paraît suffisant pour admettre que le mariage eut lieu, non pas en 1002, mais vers l'année 994, et même peut-être assez longtemps avant cette dernière date.

Rainier et Lambert avaient donc recouvré, en 976 ou 977, les possessions paternelles. Le premier, sans doute par droit d'aînesse, eut le Hainaut, dont il fut le premier comte héréditaire sous le nom de Rainier IV, mais dont il ne devint possesseur tranquille qu'après s'être rendu maître de la ville de Mons en 998 <sup>4</sup>. Mais Lambert qu'obtint-il pour sa part? Les anciens monuments historiques ne nous en disent rien : il ne nous reste donc que la ressource de l'établir par induction.

D'abord nous croyons que ce fut alors que l'empereur Otton II nomma Lambert avoué de Gemblours, et que le diplôme, altéré par l'ignorance ou la mauvaise foi d'un copiste qui lui donna la date de 948, doit porter celle de 976 ou 977, année à laquelle Otton II fit à Bruxelles (*Actum Bruolisela*) une charte pour rendre au monastère de Saint-Bavon à Gand les biens qui lui avaient été enlevés dans les *pagi Hasbaniensis, Riensis et Tessandriensis*, et pour confirmer la possession de ceux que le monastère avait dans le *pagus Bracbatensis* <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Frodoardi presbyteri ecclesiae Remensis chronicon*, Dom Bouquet, t. VIII, p. 208.

<sup>2</sup> *Hist. du comté de Namur*, édit. de Paquot, t. II, p. 630.

<sup>3</sup> Voyez ci-dessous le §. III.

<sup>4</sup> *L'art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 556.

<sup>5</sup> Miræus, *Op. cit.*, t. I, p. 544.

La dignité d'avoué du monastère de Gemblours fut conservée par les successeurs de Lambert le Barbu. Dans le diplôme auquel nous croyons pouvoir assigner une date moins ancienne que celle de 948 <sup>1</sup>, l'empereur dit qu'il confère l'avouerie au comte de Louvain : *Lamberto comiti Lovaniensi, viro forti et bellicoso, qui vice nostra contra omnium inquietationem adjutor... sit ac defensor*. Certes Lambert avait donné des preuves de son courage et de son ardeur dans la longue lutte qu'il avait soutenue pour faire réintégrer son frère Rainier dans la possession du Hainaut. Par reconnaissance autant que par justice, il devait participer à l'héritage paternel; son humeur guerrière et remuante n'aurait même pu se résoudre à supporter l'absence d'une récompense et encore moins celle d'une position indépendante. Il devient donc plus que probable que Lambert, par l'intervention de Charles de France et avec l'assentiment de l'empereur Otton II et du roi Lothaire, fut réintégré dans la partie la plus importante des possessions que son père Rainier III et ses ancêtres avaient eues dans le comté des Mansuaires et dans l'ancien *pagus Hasbaniensis* auquel, à cette époque, appartenait le château de Louvain.

L'ancienne Hasbanie, autrefois plus étendue que la Hesbaie des temps plus près de nous, était divisée en quatre comtés, comme le témoigne l'acte de partage du royaume de Lothaire en 870 <sup>2</sup>. Ces comtés n'y sont pas nommés, mais on découvre, par d'autres monuments, que, vers le milieu du siècle suivant, *Louvain*, *Moilla* <sup>3</sup>, *Brugeron* <sup>4</sup> et *Nastenaco* <sup>5</sup> avaient le titre de comté, ou au moins qu'ils étaient des comtés subalternes de la Hasbanie. Louvain même doit son origine au camp que les Normands y eurent sur la fin du IX<sup>e</sup> siècle. C'est à cette occasion que le nom de Louvain paraît pour la première fois dans l'histoire. On lit dans les Annales de

<sup>1</sup> Un travail particulier sera consacré à l'examen de cette question. Le tom. VI des *Nouv. Mém. de l'Académie* renferme un mémoire de M. Marchal sur ce diplôme, dont il fixe la date à l'année 974.

<sup>2</sup> Miræus, *Op. cit.*, t. I, p. 35.

<sup>3</sup> Ce pays s'étendait entre Tirlemont, Jodoigne et la Gette. Voyez Wastelain, *Description de la Gaule Belgique*, p. 196.

<sup>4</sup> Le comté de Brugeron, nommé dans une charte d'Otton II de 984, comprenait les environs de Tirlemont. Lambert le Barbu l'acquiert en 1014, comme il sera dit plus tard.

<sup>5</sup> Ce comté prenait son nom d'un lieu nommé aujourd'hui Wastine, entre Gemblours et Jodoigne.

Metz sous l'année 884<sup>1</sup> : *His etiam diebus Nortmanni a Somma exeunt, et rursus in regno Lotharii revertentes, in loco, qui dicitur Lovon, castrametati sunt in confinio ejusdem regni, et continuis incursionum infestationibus utraque regna fatigant.* Les mêmes annales nous apprennent que ces barbares y séjournèrent jusqu'en 886 : *Nortmanni, a Lovon recedentes, Sequanam ingrediuntur, et Parisius applicantes castra ponunt*<sup>2</sup>. Continuant leurs brigandages en France, ils ne conservèrent pas moins leur première position de Louvain, où, en 891, ils semblent avoir eu non-seulement un simple camp retranché, mais même un château. Les Annales de Fulde ne le disent pas aussi positivement que les Annales de Saint-Vaast. On lit dans la première de ces sources, sous l'année 891<sup>3</sup> : *Nordmanni, devastata ex maxima parte Hlotharici regni regione, prope fluvium Dila, loco qui dicitur LOVONNIUM, sepibus more eorum munitione coepta, securi consederunt*; et dans l'autre on trouve sous la même année ce qui suit : *Nortmanni..... decreverunt LUVANIO sibi sedem firmare ad hiemandum,.... Arnulfus vero rex, adunato exercitu, venit adversus Nortmannos, et Deo se protegente, ipsum cepit CASTRUM, interfecta non modica multitudine Danorum*<sup>4</sup>. Sur les ruines de ce château, devenu célèbre par la victoire de l'empereur Arnoul, s'éleva une nouvelle forteresse pour garantir le pays contre l'invasion des barbares. La forteresse forma le berceau d'une ville qui donna son nom à un comté.

En 998, lorsque Rainier se rendit maître de Mons, Lambert le Barbu était depuis plusieurs années en possession du comté de Louvain. Il avait fixé sa résidence dans le château autour duquel les habitations s'étaient multipliées à tel point que leur réunion commençait à former un bourg considérable. Le moyen le plus efficace pour favoriser le développement d'une ville naissante se trouvait dans la construction d'une église : Lambert, quoique ennemi du repos et *homme très-assuré en bataille*<sup>5</sup>, ne le négligea point, et ce fut à lui que l'ancienne église de St-Pierre à Louvain

<sup>1</sup> Bouquet, t. VIII, p. 65.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>5</sup> Jehan Wauquelin, *Trad. de la chronique de De Dwynter*, liv. IV, chap. II.

dut son origine <sup>1</sup>. Aussi Divæus, qui est, parmi tous nos écrivains, celui qui a le plus approfondi les antiquités de Louvain, lui attribue la fondation de cette église <sup>2</sup>.

Au titre d'avoué de Gemblours Lambert joignait celui d'avoué de Nivelles, comme nous le voyons dans la charte de l'an 1005, par laquelle Gisle plaça sous sa protection une donation faite à l'église de S<sup>te</sup>-Gertrude <sup>3</sup>.

Malgré la cession du duché de Lorraine, faite en 976, en faveur de Charles de France, malgré le traité de paix conclu à ce sujet à Reims, en 980, entre Otton II et Lothaire, ce dernier ne se désista pas de ses anciennes prétentions sur ce pays; il profita de la mort de l'empereur (985) pour se préparer de nouveau à la guerre, sous prétexte, entre autres, que Godefroid d'Ardenne ne restituait pas Mons aux enfants de Rainier III. Nous ne connaissons pas au juste la part prise par Lambert dans cette querelle de la France avec l'empire, qui ne s'apaisa qu'avec la mort de Lothaire, en 986. Ce que nous ignorons aussi, c'est le rôle que joua le comte de Louvain, lorsque son beau-père, Charles de France, fut exclu du trône, où la loi de la succession l'appelait après la mort de son neveu Louis V. Charles succomba dans la lutte contre Hugues Capet, dont Rainier, frère de Lambert, était devenu gendre en épousant sa fille Hedwige. Cette alliance et d'autres faveurs que la politique de Hugues Capet crut devoir accorder au comte de Hainaut ont pu contribuer à engager Rainier et Lambert dans les intérêts de la France contre ceux de l'empire. Au moins Lambert a dû se trouver à l'aise pour suivre cette ligne de conduite après la mort de son beau-père, arrivée en 991 ou en 1001.

Un acte de méfiance ou, si l'on veut, une marque éclatante de désaffection de la part de l'Allemagne à l'égard du comte de Louvain, se manifesta en 1006. Après la mort d'Otton, fils de Charles de France, le roi de Germanie, l'empereur Henri II, donna la basse Lorraine à Godefroid III, fils

<sup>1</sup> Voyez les *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*, p. 5.

<sup>2</sup> *Rerum Lov.*, cap. IV, p. 4, et *Annal. oppidi Lov.*, p. 4. — Dans une des plus anciennes chroniques des ducs de Brabant, écrite vers l'an 1269, que nous devons à M. le professeur Bormans, on lit: *Qui Lambertus Florinis interfectus est; qui etiam Lovanii ecclesiam construxit.*

<sup>3</sup> Voyez ci-dessus, p. 6.

de Godefroid l'ancien, comte en Ardennes et de Verdun. Celui-ci était dès lors pourvu, par la disposition de son père, de plusieurs domaines de sa maison situés dans le Brabant<sup>1</sup>, ce qui avait déjà, avant la concession de cette faveur impériale, fait naître des querelles entre lui et le comte de Louvain<sup>2</sup>. Lambert s'irrita d'autant plus contre Godefroid, qu'étant beau-frère d'Otton, décédé sans enfants, il croyait avoir plus de droit qu'un étranger à la possession de la basse Lorraine. En effet, l'empereur, en lui préférant un prince étranger à la famille carlovingienne, posait à ses yeux un acte contraire au traité de 980, en vertu duquel le roi Lothaire avait renoncé à la Lorraine, à condition que cette province serait un bénéfice perpétuel pour son frère Charles et pour ses successeurs de la race de Charlemagne<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Eenham, près d'Audenarde, situé dans l'ancien Brabant, était le lieu ordinaire de la résidence de Godefroid. *Est igitur in territorio Brabantensi locus quem dicunt Eiham*, dit Lietbert, évêque de Cambrai, dans une charte de 1064. Voyez Miræus, *Op. cit.*, t. I, p. 152.

<sup>2</sup> Un auteur contemporain, Baldéric, dans sa chronique de Cambrai, liv. III, chap. 6, dit : *Inter quem (Godefroid d'Ardennes) et Lambertum comitem jam dudum vetus fervebat discordia*.

<sup>3</sup> Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Chronique de Sainte-Gudule*, manuscrit de Gérard, chap. I et III : *Otto (Otton II, dit le Roux), et Lotharius reges in civitate Remensi convenientes anno Domini nongentesimo octuagesimo quarto (lisez 980), pacto perpetuo et semper valituro, sacramentis hinc inde solemniter confirmato, pepigerunt quod regnum Lotharingiae in ducatum verteretur, cujus directum dominium ad regem Romanorum, et dominium utile ad Karolum fratrem Lotharii regis Francorum et ad successores illius Karolitas semper pertineret; et hujus pacti vigore Lotharius rex Francorum dedit Lotharingiam Ottoni tertio (lisez : secundo) regi Romanorum illam simpliciter abjurans, atque renuntians omni juri quod sibi quocumque (TITULO) in ea vel super eam competere posset. Quo facto, Otto rex Romanorum, ejusdem pacti virtute, Lotharingiam sub titulo ducatus Karolo fratri praefati Lotharii... pro se et haeredibus suis Karolitis, jure feudi perpetuis temporibus a romano imperio tenendum concessit: et ita in personam Karoli... Lotharingia, regni nomine sublato, ac sub ducatus vocabulo, ad naturalem principem et verum Karolitam reversa est.... Otto filius ejus (Otton, fils de Charles de France), in ducatu Lotharingiae successit.... Quo sine liberis defuncto, Henricus hujus nominis Romanorum rex secundus.... contra formam pacti, sub quo Lotharius quondam rex Francorum Lotharingiam abjuravit, videlicet ut illam in beneficium perpetuum Karolus frater suus et ejus successores Karolita ab imperio relevarent, Godefrido filio Godefridi comitis Ardennensis, a sanguine Karoli Magni penitus alieno, ducatum Lotharingiae, qui ab imperio dependet, in feudum concessit. Tunc stirps Karoli Magni nimium humiliata, tam in imperio et in Francia quam etiam in Lotharingia regnare cessavit, obtinens duntaxat Brabantiam terram suam natalem.*

M. Schayes a publié dans la *Bibliothèque des antiquités belgiques*, t. I, pp. 254-292, une chro-

Robert II <sup>1</sup>, comte de Namur, dont la mère Ermengarde était sœur d'Otton, se joignit au comte de Louvain, son oncle, pour faire la guerre à Godefroid, dans l'espérance de partager entre eux le duché qu'il avait obtenu à leur préjudice <sup>2</sup>. Rainier IV et ensuite son fils Rainier V, comtes de Hainaut, suivirent le parti de Lambert qui, d'ailleurs, était secondé par le plus puissant de ses voisins, Baudouin le Barbu, comte de Flandre.

Baudouin engagea la lutte en 1007. Il s'empara du château d'Eenham, près d'Audenarde, et de plusieurs autres places appartenant à Godefroid d'Ardenne, et prit ensuite la ville de Valenciennes sur le comte Arnoul, avec lequel il était brouillé depuis longtemps. Le comte obtint d'autres succès encore, mais, voyant la Flandre ravagée par l'armée de Henri II et les principaux habitants amenés captifs, il alla trouver ce prince à Aix-la-Chapelle et fit sa paix avec lui en remettant Valenciennes et en prêtant serment de fidélité. Henri était intéressé à faire renoncer Baudouin à la ligue dont il était l'appui le plus redoutable : il se l'attacha par des bienfaits, lui donna Valenciennes à titre de fief avec le château de Gand, et ajouta encore à ce don, en 1012, les îles de la Zélande en-deçà de l'Escaut <sup>3</sup>.

nique de Sainte-Gudule. Notre copie, faite d'après un manuscrit de Gérard conservé à la Bibliothèque royale de La Haye, est beaucoup plus complète.

<sup>1</sup> Et non pas *Albert*, son père, mort vers l'an 1000, selon De Marne, *Op. cit.*, t. I, p. 86.

<sup>2</sup> *L'art de vérifier les dates*, t. XIV, pp. 79 et 115; et De Marne, *Hist. du comté de Namur*, t. I, p. 90.

<sup>3</sup> Meyer, dans ses *Annales de Flandre*, liv. II, dit, sous les années 1005 à 1007 : *Hanc rem* (la cession de la Lorraine à Godefroid) *haud aequo satis Franci tulerunt animo, dolentes Lotharingiam seu Orientalem Franciam ab regni avulsam corpore, inque tot jam dominatus discissam ab justis legitimisque haeredibus alienari. Ad hunc modum hinc Francia, inde Lotharingia ceu extruso Magni Caroli sanguine, Balduinus Flandrorum comes acris vir animi, atque haud minus promovendorum finium suorum cupidus quam causae Francorum studiosus, delectu tota Flandria habito contra patrum suum Gothofridum Arduennensem Scaldem transit, Eynhamum, Brabantum, Valentianas cum aliis plerisque Lotharingici juris locis capit. Nec cunctatur Caesar suppetias venire suo Arduemati, adductis raptim copiis Valentianas Flandrumque in iis obsidet. Tum alia ex parte Robertus rex Franciae, Richardusque dux Normanniæ Flandro auxilio advolant. Cogitur Caesar solvere obsidionem reque abire infecta..... Caesar ulturus injuriam..... Gandavum adoritur..... Sed adfuit Balduinus cum delectissimo praesidio, hostemque fortissime pugnando semel atque iterum a moenibus repulit. Caesar, postquam expugnandi oppidi omnis cum sefellisset spes, in agros inermes*

Lambert de Louvain ne continua pas moins de poursuivre l'exécution de ses projets et de faire valoir ses prétentions par la force des armes. Godefroid, qui avait suivi Henri II dans ses expéditions en Hainaut et en Flandre, fit, en 1012, le siège du château de Louvain, devant lequel il échoua par la bravoure de Lambert : « En l'an de nostre Seigneur mille et » XII, dit de Dynter <sup>1</sup>, envoya l'empereur Henry Godefroy le duc de Lo- » taringue à grande puissance de gens d'armes au pays de Brabant, pour » assiger la ville de Louvain; mais il y perdit sa paine, car ils retournè- » rent sans rien faire. » Ceci prouve qu'à cette époque Louvain était déjà une place assez forte pour pouvoir braver les armes de l'empereur.

Fier de cet avantage, Lambert porta le ravage sur les terres des alliés de son compéiteur.

Balderic ou Baudri II, qui obtint l'évêché de Liège en 1008, après la mort de Notger, et qui jouissait de toute la faveur de l'empereur, ne tarda guère à se brouiller avec son voisin le comte de Louvain. Ce prélat faisait bâtir un château à Hoegaerde, sur le bord de la Gette. Lambert, ne cherchant qu'un prétexte de guerre, somma l'évêque d'abandonner les ouvrages; il prétendait que la construction d'une forteresse sur les confins de son territoire ne pouvait que lui être très-nuisible. Baudri n'ayant pas voulu abandonner son entreprise, Lambert assembla ses hommes d'armes, et venant avec eux à Hoegaerde, il chassa les ouvriers et fit détruire les travaux commencés <sup>2</sup>. Suivant l'usage du temps, l'évêque employa d'abord pour sa défense les censures ecclésiastiques; il lança contre Lambert une sentence d'excommunication. Celui-ci n'en fut que plus irrité et se jeta en furieux sur le pays de Liège. Baudri fut contraint de se mettre à la tête de ses gens d'armes et de marcher contre Lambert. Le 26 septembre, ou, selon d'autres, le 10 octobre de l'année 1015, on en vint à une action en-

*nulloque pruesidio tutos bellum convertit, nec impedire Flandrus potuit, quominus villas, pagos, castella, vicosque diriperet, incenderet, deleret, ingentemque simul hominum pecorumque trahens praedam, domum se incolumem reciperet..... Aquas-Grani Barbatas ad Caesarem profectus, pro Flandris suis captivis..... Valentianus illi restituit; qua in re fide Balduini ingenuaque indole Caesar perspecta, eum amicum et beneficiarium ex hoste faciendum non dubitavit.*

<sup>1</sup> Trad. de Jehan Wauquelin, liv. IV, chap. 2.

<sup>2</sup> Polain, *Hist. de l'ancien pays de Liège*, t. I, p. 163.

tre Tirlémont et Hoegaerde, où l'armée de Lambert fut d'abord mise en déroute; mais son neveu, Robert II, comte de Namur, vint rétablir le combat et défit à son tour les Liégeois, dont trois cents restèrent sur la place sans compter les prisonniers <sup>1</sup>. Au nombre de ceux-ci se trouvait Herman, comte de Verdun et frère de Godefroid d'Ardennes. Malgré la déroute des Liégeois, il n'avait pas cessé de combattre, jusqu'à ce que, accablé par le nombre et n'ayant plus qu'une poignée d'hommes avec lui, il fut obligé de se retirer dans l'église de Saint-Gorgone à Hoegaerde, où le comte de Namur le força et le fit prisonnier. Lambert, heureux d'une capture si importante pour lui, confia Herman à la garde de son neveu; mais celui-ci, cédant aux instances de Gérard, évêque de Cambrai, lui rendit, peu de temps après, la liberté et s'en fit ainsi un ami par l'entremise duquel il parvint à rentrer dans la faveur de l'empereur <sup>2</sup>.

Quant à Baudri, il ne se consola jamais de cette défaite; se reprochant amèrement la mort de ses sujets et le crime d'avoir souillé ses mains dans le sang, il fonda en expiation l'église de Saint-Jacques à Liège <sup>3</sup>. Au commencement de son épiscopat, il y eut, entre lui et Lambert, quelques relations de confiance, mais l'évêque de Cambrai, dont nous venons de parler, avait fait des efforts pour engager l'évêque de Liège à se méfier du comte de Louvain : *Baldricus Leodiensis ecclesiae adeptus... dignitatem*, dit la chroni-

<sup>1</sup> Plusieurs écrivains confondent Robert avec son père Albert I, qui était mort depuis plusieurs années, ou avec son fils ou son frère Albert II, alors trop jeune encore pour prendre part à un combat. Dans le tableau si plein de coloris que M. Polain a fait, d'après Jean d'Outremeuse, de cette action, on accuse à tort, selon nous, le comte de Namur d'avoir agi en traître à l'égard de Baudri. Après le premier choc, qui força Lambert d'abandonner le champ de bataille, les Liégeois, dit M. Polain, s'étaient emparés des bagages; au lieu de poursuivre les fuyards, ils se mirent à défoncer les tonneaux de vin et de cervoise, burent copieusement au bon succès de la journée, puis, exténués de fatigue, s'endormirent sans prendre des précautions contre l'ennemi. Quand le comte de Namur (qu'on fait combattre dans les rangs des Liégeois comme vassal de l'église de Liège) les vit étendus dans la plaine, il alla traîtreusement rejoindre Lambert et tomba avec lui à l'improviste sur les milices liégeoises et en fit un affreux carnage. M. Polain ajoute que cette rencontre, où Robert aurait gagné le surnom de *perfide*, laissa de longs souvenirs dans le cœur des bourgeois de Liège et fut le premier germe de ces haines vigoureuses qui ont subsisté si longtemps entre les Brahançons et les Liégeois.

<sup>2</sup> *Balderici Chron.*, lib. III, cap. IV, édit. de M. Le Glay, p. 260.

<sup>3</sup> Polain, *Op. cit.*, t. I, p. 168.

que de Cambrai, *Lambertum comitem assumere in amicitiam aestimavit, utpote consanguineum, et ideo adiutorem patriae futurum. Hujus autem perfidiam Gerardus episcopus plerumque compertam intimavit, et ne illum sibi adisceret exhortatur, hominem enim esse subdolum, fide vacuum, timendas ejus calliditates*<sup>1</sup>.

Nous ignorons quel degré de parenté a pu exister entre Lambert et Baudri. Celui-ci était un des plus proches parents d'Arnould I, comte de Looz, qui mourut en 1014, et qui, n'ayant point d'enfants, laissa, avec le consentement de sa femme Lutgarde, le château de Looz à l'église de Liège<sup>2</sup>. Baudri s'en était mis en possession, mais le comte de Louvain, convoitant aussi une part dans l'héritage d'Arnould, fit enlever Lutgarde et la conduisit dans son château de Louvain, où il eut néanmoins pour elle tous les égards possibles. La comtesse engagea Baudri à s'entendre avec cet ennemi formidable, en lui cédant en fief le comté de Brugeron et en exigeant en retour la somme de deux mille deux cents marcs<sup>3</sup>. Lambert accepta ces propositions; il fut absous de l'excommunication dont il avait été frappé, et s'engagea, en expiation de ses torts, à faire bâtir à Hoegaerde une église où on offrirait des prières pour ceux qui avaient été tués dans la bataille.

Une nouvelle occasion se présenta bientôt au comte de Louvain pour satisfaire son ressentiment contre Godefroid d'Ardenne. Le duc, forcé de continuer la guerre contre les grands vassaux de la basse Lorraine, venait de faire une invasion dans le Hainaut. Lambert vola aussitôt au secours de son neveu, Rainier V. « En l'an de nostre Seigneur mille et XV, dit de » Dynter<sup>4</sup>, entra Godefroy le duc de Lotharingue à grant puissance de » gens d'armes en la conté de Haynnault, et le dépopula grandement. Le » conte Regnier véans comment le duc Godefroy lui désertoit son pays,

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, p. 251. — Gérard de Florines occupa le siège de Cambrai de 1015 à 1049. Lorsqu'il donna ce conseil à Baudri, il était encore chapelain de Henri II. Ce fut lui, dit-on, qui contribua puissamment à déterminer ce prince à faire nommer Godefroid duc de la basse Lorraine, et à écarter Lambert, sous prétexte que le duché était un fief masculin de l'empire.

<sup>2</sup> *L'art de vérifier les dates*, t. XIV, p. 255.

<sup>3</sup> Voyez Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liège*, t. I, p. 69, et ci-dessus, p. 15.

<sup>4</sup> MS. trad. de Jehan Wauquelin, liv. IV, chap. 5. Voyez Sigebert, *ad an.* 1015.

» assembla ses gens amys et aliez, entre lesquelz estoit son oncle, Lam-  
 » bert, le conte de Louvain de par son père, et s'en vint contre ledit Go-  
 » defroy au plus hastivement qu'il peult, et tant qu'ilz eulrent bataille  
 » l'ung à l'autre assez près de Florines <sup>1</sup>, en laquelle bataille, comme  
 » dit l'histoire, demourisent mors sur le champ plus de IIII<sup>e</sup> (*quatre cents*)  
 » chevaliers avec le comte Lambert de Louvain, duquel advint une mer-  
 » veille qui fut telle : Cestuy Lambert, qui très-renommé estoit de batailles  
 » vaincre et desconfir, avoit communement pendu à son col jusques à la  
 » poitrine ung philitere auquel avoit enclos pluscieurs nobles relicques  
 » des Saintz, par l'ayde desquelles relicques il n'estoit oncques vaincu en  
 » bataille, et en ce philitere il avoit une très-ferme confidence. Mais à  
 » cette bataille ce philitere, comme la fin de sa vie fut venue, lui vola  
 » hors du col sur le champ. Et tantotz luy qui oncques n'avoit esté de-  
 » confit ne vaincu, fut prestement par ses ennemis occis et getté mort  
 » en la bataille. Et trouva l'ung des chevaliers du duc Godefroy che phi-  
 » litere, qu'il boutta en l'une de ses chausses, mais sa cuysse se com-  
 » mença tellement à enfler que la chose fut sceue, et fut le philitere donné  
 » à Gocclon, le frère du duc Godefroy, lequel Gocclon fut, après la mort  
 » de son frère, duc de Lotaringue. »

Selon le témoignage de la plus ancienne chronique flamande en vers que nous possédons jusqu'à ce jour, les Brabançons regrettèrent vivement la mort de Lambert :

*Bi Florines tenen wighe ,*  
 . . . . .  
*Daer bleef Lambrecht met den baerde*  
*Opten velde verslegghen doot,*  
*Daer Brabant om dreef rauwe groot <sup>2</sup>.*

La même chronique rapporte aussi la merveilleuse histoire du reliquaire, espèce de talisman dans lequel, selon l'usage de cette épo-

<sup>1</sup> Mon vénérable ami M. le docteur Le Clay, dans ses notes sur la chronique de Balderic, p. 514, dit que Florines (*Florinae*) est situé dans le *pagus Lomacensis*, aujourd'hui le Namurois entre Sambre-et-Meuse. Gérard, évêque de Cambrai, fonda près de Florines ou Florencennes, un monastère de Bénédictins en 1014, et il y acheva celui de saint Gengulfe commencé par son père, seigneur du lieu. La bataille, dont il s'agit, se livra le 12 septembre.

<sup>2</sup> Willems, *De Brabantsche Yeesten, door Jan de Klerk*, t. I, p. 281.

que, les guerriers plaçaient leur confiance au milieu des combats :

*Daer deze Lambrecht doot bleef doe  
Gheschiede wonder, ic segghe u hoe :  
Hi hadde hemme, an die vaert,  
Met heilichdomme wel bewaert ;  
Want het was doen een sede  
Dat men heilichdom voerde mede ,  
Dat hem hinc an den hals ;  
Want si geloefden, als ende als,  
Dat hem dan niet en mochte messcien .  
Soe coene waren si van dien <sup>1</sup>.*

Un écrivain du XI<sup>e</sup> siècle, Baldéric de Cambrai, parle partout dans sa chronique d'une manière désavantageuse du comte de Louvain, luttant sans cesse contre l'empereur, contre le duc de la basse Lorraine et ses alliés. Il se félicite en quelque sorte de ce que la bataille de Florines soit venue mettre un terme à la tyrannie de Lambert <sup>2</sup>; et il lui impute un fait scandaleux qui se rattache à l'histoire du reliquaire, mais au sujet duquel les chroniques brabançonnnes gardent le silence. Balderic appuie son accusation sur le témoignage d'un contemporain du comte Lambert, en invoquant la confiance qui lui avait été faite à ce sujet par l'évêque de Cambrai, Gérard de Florines, dans la familiarité duquel il vivait. Voici comment il s'exprime <sup>3</sup> : *De quo (LAMBERTO) quia quiddam mirum ac memorabile dominus episcopus referre solebat, notare congruum aestimavi. Ipsa namque nocte, cum ad Florinas tenderet bellaturus, incestus siquidem apud Nivellam cum quadam moniali dormivit, quae ei in fibula suae camisiae reliquias pretiosas in-nexuit, ut per earum merita videlicet in ipso praeflio periculum evasisset.* Après avoir rapporté les circonstances de la mort de Lambert et du reliquaire, il ajoute : *Dominus autem episcopus illud incestum superius dictum credere non potuit, donec ipse cum Balderico episcopo (LEODIENSI) in eodem monasterio causam diligentius ventilavit. Ubi quidem monialis, rubore suffusa, tandem culpam est confessa.* Si Butkens eût fait attention à cette espèce d'enquête faite au monastère de

<sup>1</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 282. Voyez aussi Sigebert de Gemblours, *ad an.* 1015.

<sup>2</sup> *In campo Florinensi factum est bellum, ubi Lambertus comes caesus finem fecit suae tyrannidis.* CHRONIQUE D'ARRAS ET DE CAMBRAI, liv. III, chap. IX, p. 257, édit. de M. Le Glay.

<sup>3</sup> *Ibid.*, liv. III, chap. IX, pp. 258-259.

Nivelles même par les évêques de Liège et de Cambrai, il n'aurait pas tenté de justifier la mémoire du comte de Louvain, en révoquant en doute, à l'aide d'une considération purement morale, le récit qu'un auteur contemporain tenait de la bouche de l'évêque de Cambrai <sup>1</sup>.

Lambert, malgré tous ses défauts, malgré la violence de son caractère et ses inclinations vicieuses, n'était pas un homme ordinaire. Si les chroniques brabançonnes exaltent la fierté de son courage, celles de l'Allemagne, au contraire, et d'autres, rédigées par des écrivains favorables à l'empereur et au duc de la basse Lorraine, nous tracent du premier comte de Louvain le plus sombre portrait.

Nous avons déjà vu tout le mal qu'en dit l'auteur de la *Chronique de Cambrai*. Alpert nous dépeint le comte de Louvain, ainsi qu'un autre seigneur son allié, comme un fieffé brouillon : *Hi duo semper ad omnes motus et seditiones excitandas erant parati* <sup>2</sup>. L'annaliste Saxon en parle plus désavantageusement encore : selon lui, il n'y avait pas d'homme plus méchant que Lambert, dépouillant les uns de leurs héritages, massacrant les autres, et portant l'impiété jusqu'à faire étrangler, avec les cordes des cloches, ses ennemis dans les églises où ils s'étaient réfugiés : *Apud castrum Florinis, dit-il, ... Lambertus multorum inimicus occubuit. Non enim deterior ipso ullus erat : qui multos in ecclesiis per funes campanarum strangulavit. Quantos exhaereditaverit vel occiderit, explicari non potest. Verum tamen poenitentiam de sceleribus numquam suscipere curavit. Iste est qui cum fratre suo Raginero Wernherum et fratrem ejus Reinzonem pariter occidit* <sup>3</sup>.

Lambert reçut la sépulture dans l'église de Nivelles où, quelques années plus tard, sa pieuse épouse Gerberge fut inhumée près de lui <sup>4</sup>. Le *Libellus de gestis Abbatum Gemblacensium*, écrit au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, rapporte que cette princesse fonda, pour le repos de l'âme de son époux, un anniversaire dans l'église de Gemblours dont il avait été avoué <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Trophées de Brabant*, t. I, p. 74.

<sup>2</sup> *Apud Eccard, Corpus hist. mediæ ævi*, t. I, p. 106.

<sup>3</sup> *Apud Pertz, Monumenta Germ. hist.*, t. VIII, p. 670.

<sup>4</sup> *Sepultus est Nivelis, ut et uxor ejus Gerberga*. MIRÆUS, *Rerum belg. chron.*, p. 256, et *Op. diplom.*, t. I, p. 671.

<sup>5</sup> *Conjux ejus Gerberga nobilissima, peccatis viri sui compuncta, cum animæ ejus absolutionem*

Jean de Klerk nous apprend qu'il a vu à Nivelles la tombe et l'épithaphe de la comtesse <sup>1</sup> :

*Geerberch, syn moeder <sup>2</sup>, als ict merke,  
Leghet in Sinte Ghertruden kerke  
Te Nivele, daer haer name bescreven  
Op haer graf noch es bleven :  
Daer staet, alsoe als ict kinne,  
Dat si van Brusele was gravinne  
Van edelen gheslachte ende van hoghen  
Karels dochter des hertoghen.*

L'épithaphe conservée dans le manuscrit de Pierre à Thymo <sup>3</sup> et dans quelques-unes de nos chroniques de Brabant, a été publiée par Des Roches, dans sa *Dissertation sur les comtes de Louvain* <sup>4</sup> :

INCLITA GERBERGA BRUXELLENSIS COMITISSA  
EX KAROLI STIRPE MAGNI TUNC <sup>5</sup> SOLA REMANSIT :  
CUI CONJUNCTUS ERAT SACRO NEXU MARITALI  
BELLIGER EGREGIUS LAMBERTUS LOVANIENSIS.  
PROCH DOLOR! HIS <sup>6</sup> REGNO SPOLIATIS ATQUE DUCATU,  
LOVANIUM TANTUM NECNON BRUXELLA REMANSIT.

Il est permis de douter avec Ernst <sup>7</sup>, que cette épithaphe ait été composée à l'époque même à laquelle mourut Gerberge. Cependant l'inscription doit être ancienne, puisqu'elle existait déjà au temps de Jean de Klerk, qui commença à rimer sa chronique en 1518.

*et requiem quaereret per eleemosynarum remedia, voluit ut ecclesia Gemblacensis, cujus ipse comes defensor fuerat, debita animae ipsius persolveret jugiter orationum munia. Unde salubri consilio accepto, annuente filio suo comite Henrico, feudum proprietatis suae, quod Tortosa vocatur, in parochia Bauseni, tradidit Gemblacensi loco. Apud d'Achery, Spicileg., t. III, p. 764.*

<sup>1</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 283.

<sup>2</sup> La mère de Henri, dit le Vieux.

<sup>3</sup> Voir le MS. n° 16033 de la Bibliothèque royale. L'auteur, avant de rapporter l'épithaphe, dit : *Filiis suis Gerberga, post mortem Lamberti sui mariti, comitatus suos et terras resignans, apud Nivellam inter sanctimoniales viduitatis castitatem servavit, et tandem feliciter moriens, in ecclesia sancte Gertrudis sepulturam accepit, cujus hoc epythafum fuit, t. I, fol. 2 verso.*

<sup>4</sup> *Mémoires de l'Académie*, t. II, p. 627.

<sup>5</sup> Ne devrait-on pas lire *quae* au lieu de *tunc* ?

<sup>6</sup> Il faut lire *hiis*, comme cela se trouve dans le MS. n° 5756 de la Bibliothèque royale, où, après le mot *remansit*, on ajoute en marge : *Suppl. : CUM PERTINENTIS.*

<sup>7</sup> *Mémoire sur les comtes de Louvain jusqu'à Godefroid le Barbu*, p. 24.

Le sens de l'inscription, conçue dans des termes plus ou moins obscurs, peut s'éclaircir par les considérations suivantes.

Le père de Gerberge, le malheureux Charles de France, duc de Lothier ou de la basse Lorraine, avait succombé dans la lutte qu'il avait entreprise pour revendiquer la couronne à laquelle la loi de la succession l'appelait après la mort du roi Louis V, son neveu. Il finit ses jours, selon les uns, à la tour d'Orléans en 991<sup>1</sup>, et, selon d'autres, à Maestricht en 1001<sup>2</sup>, après avoir renoncé à ses droits en faveur d'Hugues Capet.

Charles avait épousé, en premières noces, Bonne, fille de Ricuin, duc de Mosellane. Il en eut Otton et deux filles, Gerberge et Ermengarde. Otton, dernier mâle de la race de Charlemagne, succéda à son père dans le gouvernement de la basse Lorraine; « après que qu'il eult icelle gouverné le terme de xiiii ans, dit de Dynter<sup>3</sup>, c'est asscavoir en l'an de Nostre Seigneur mille et V trespasa de ce siècle, sans laisser hoir de sa char, et fut ensevely en l'église Sainte Gertrud de Nyvelle. Mais aucuns dyent qu'il fut ensevely en l'église Nostre Dame de Coulongne. Lequel Otton trespasé..., l'empereur Henry.... donna sa duchie de Lotharingue à Godefroy le conte de Verdun, filz de Godefroy d'Ardenne, en l'an de Nostre Seigneur mille et VI. » Le mari de Gerberge, Lambert de Louvain, et le fils d'Ermengarde, Robert II, comte de Namur, se crurent lésés dans leurs droits par la préférence que l'empereur accorda à un étranger<sup>4</sup>. Les deux sœurs n'eurent pour leur part dans la succession de leur père que la mise en possession de quelques alleux. Gerberge, l'aînée<sup>5</sup>, obtint Bruxelles, Vilvorde, Tervueren, avec quelques terres du pays d'Assche et une partie de la forêt de Soigne<sup>6</sup>. C'est ainsi que ces do-

<sup>1</sup> *Obiit in captivitate Aurelianensi anno Domini 991*, dit de Dynter, lib. 44, cap. 30.

<sup>2</sup> C'est ce que prétend le père Papebroch, qui se fonde sur une inscription trouvée à Maestricht. Voyez ses *Paralipomena ad conatum in catalogum Rom. Pont.*, p. 67.

<sup>3</sup> Trad. de Jehan Wauquelin, liv. III, chap. 2.

<sup>4</sup> Voyez ci-dessus, p. 16, not. 2.

<sup>5</sup> Le père De Marne (*Hist. de Namur*, t. II, p. 626) a fait une dissertation, peu concluante, selon nous, pour prouver que Gerberge était fille cadette de Charles de France.

<sup>6</sup> De Vaddere, dans son *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant* (t. I, p. 261-275, édit. de Paquot), réfute les opinions erronées de Meyer et autres écrivains touchant la part qui échut dans l'ancien Brabant à Gerberge; il prouve qu'elle n'eut ni Anvers ni Nivelles, et que sa

maines, qui formaient le comté de Bruxelles, entrèrent dans la maison de Louvain; c'est ainsi que Gerberge devint dame ou comtesse de Bruxelles, et que son mari et ses successeurs prirent indistinctement le titre de comtes de Louvain ou de Bruxelles. Le manuscrit de la Bibliothèque royale, que nous avons déjà cité et que nous croyons pouvoir attribuer à de Dynter, confirme tous ces détails <sup>1</sup>. Nous en transcrivons quelques passages : *Karolus autem princeps et possessor Brabantie, dux Lotharingie et heres Francie.... principale domicilium tenuit in Bruzella, inter duo brachia fluminis Zenne, prope ecclesiam sive capellam sancti Gaugerici* <sup>2</sup>.... *Genuit ex filia comitis Trecorum, Othonem, Ermengardem et Gerbergam, qui postquam rexerat Lotharingiam et Brabantiam annis XXIX, obiit anno Domini IX<sup>o</sup> XCI. Huic successit Otto filius ejus in ducatu Lotharingie et Brabantie. Gerberga vero filia ejus nupsit Lamberto comiti Lovaniensi.... Ermengardis vero duxit Albertum comitem Namurcensem.... Otto.... postquam rexerat annis XIII obiit anno M<sup>o</sup> V<sup>o</sup> sine liberis, et fuit sepultus in ecclesia sancte Gertrudis Nyvellensis; aliqui dicunt Colonie in ecclesia sancte Marie. Mortuo autem Ottone duce sine liberis, quia mares haeredes non habuit* <sup>3</sup>, *ducatus Lotharingie per imperatorem Henricum.... datur Godefrido, comiti Viridumensi.... Brabantiam tamen Gerberge sorori Ottonis dimisit.*

Ce fut à cause de cette cession du duché de la basse Lorraine, faite en 1006, que le premier comte de Louvain vécut et mourut les armes toujours à la main pour revendiquer ce qu'il considérait comme son droit et son héritage. Ses successeurs ne l'oublièrent jamais. Tout un siècle se passa avant qu'un descendant de Lambert le Barbu fût rétabli dans la possession d'un duché dont il se croyait dépouillé injustement. Lorsque, en 1106, Godefroid le Barbu reçut de l'empereur Henri V l'investiture du duché de la basse Lorraine et du marquisat d'Anvers, la maison de Louvain a pu considérer cette faveur comme la réparation d'une injustice com-

meur Ermengarde n'acquiesça point Tirlemont. Ernst, tout en avouant que Gerberge apporta en dot à son mari des terres considérables situées dans le Brabant, dit qu'il n'oserait pas entreprendre de déterminer quelles furent ces terres.

<sup>1</sup> *Librunculus sequens intitulatur Brevis chronica Brabantie*, MS. n<sup>o</sup> 5756.

<sup>2</sup> Jean de Klerk (*Op. cit.*, t. I, p. 595) parle aussi du palais que Charles avait bâti à Bruxelles entre les deux bras de la Senne, près de l'église de S<sup>t</sup>-Géry.

<sup>3</sup> Henri II, pour écarter Lambert, prétendait que le duché de Lorraine était un fief masculin de l'empire. Voyez ci-dessus, p. 16, not. 2.

mise autrefois à son détriment. L'ancienne chronique des ducs de Brabant, que nous avons déjà citée <sup>1</sup>, renferme à cet égard un passage assez curieux : nous aimons à le transcrire, parce qu'il donne en même temps, d'une manière à peu près exacte, la série des successeurs de Lambert le Barbu. *Qui dux* <sup>2</sup>, *heres Francie nec tamen possessor, genuit Gerbergam comitissam Bruxellensem et heredem Francie et ducatus Lotharingie; que simul amisit et nomen regine et nomen ducisse, sed tamen obtinuit Bruxellensis comitisse, que Nivelles sepulta est. Hic cessavit stirps Karoli Magni regnare in Francia et in Lotharingia : sed tamen comites vocabantur Bruxellenses et Lovanienses per longum tempus, cum tamen essent heredes utriusque regni. Gerberga genuit ex Lamberto cum Barba Henricum seniore, comitem de Bruxella heredem Francie, et Lambertum comitem* <sup>3</sup>, *et Machtildem Boloniensem, avitam Godefridi de Boilon et Balduini et Eustacii* <sup>4</sup>. *Lambertus comes* <sup>5</sup> *genuit Henricum comitem quem Hermannus interfecit* <sup>6</sup>. *Henricus* <sup>7</sup> *genuit Henricum et Reinerum qui in Asbania occisus est. Henricus comes genuit Henricum comitem Lovaniensem, qui apud Tornacum interfectus est, et Nivelles sepultus est* <sup>8</sup>, *et Godefridum comitem Lovaniensem dictum cum Barba, in quo stirps Karoli restituta est in gradum pristinum, scilicet in ducatum Lotharingie in quo regnabant antequam reges fierent, postea vero et regnum et nomen ducatus amisit; sed numquam terram Brabantie. Temporibus enim istorum comitum, a tempore Lamberti cum Barba, qui duxit Gerbergam .... usque ad tempus Godefridi cum Barba, Ardennenses nomen ducum Lothariensium adepti sunt; sed possessores terre Brabantie non erant, sed stirps Karoli Magni recta linea secundum heredes, comites scilicet Bruxellenses et Lovanienses predicti. Nam tempore Gerberge comitisse Bruxellensis Godefridus*

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, p. 15. — M. le professeur Bormans a trouvé cette chronique sur deux feuillets de garde d'un MS. de la bibliothèque de l'université de Liège, n° 77. L'écriture est environ de l'année 1269, époque du mariage de Jean I avec Marguerite de France. Le MS. commence par les mots : *Incipit genealogia Karoli Magni.*

<sup>2</sup> Charles de France.

<sup>3</sup> Lambert-Balderic.

<sup>4</sup> Quant à Mathilde, elle était fille de Henri le Vieux.

<sup>5</sup> Le même Lambert-Balderic. L'auteur oublie de mentionner le jeune Otton, fils de Henri le Vieux.

<sup>6</sup> L'auteur se trompe : c'est Henri le Vieux et non Henri II qui fut assassiné par Herman.

<sup>7</sup> Henri II. Le manuscrit porte la simple initiale du nom.

<sup>8</sup> Henri III dit le Jeune. Si Des Roches eût connu notre manuscrit, il aurait pu s'en prévaloir en faveur de sa thèse des quatre Henri, comtes de Louvain.

*Ardennensis adeptus est ducatus Lotharingie honorem, cui successit Gothelo dux frater ejus, qui genuit Godefridum ducem et Stephanum papam <sup>1</sup>, et Odam uxorem comitissam Lovaniensem Lamberti dicti Balderici, qui ambo instituerunt prebendas in Bruzella et in Lovanio. Isti etiam transtulerunt corpus sancte Guldulæ de ecclesia sancti Gaugerici Bruzellensis in ecclesiam superiorem ibidem. Godefridus dux genuit Godefridum Gibbosum ducem et sanctam Ydam Bononiensem comitissam, matrem Godefridi de Boilon, ducis Lotharingie post mortem Godefridi Gibbosi, et regis Jherusalem, et matrem Balduini regis Jherusalem et Eustacii comitis Bononiensis, qui licet nominati sunt de Boilon, nati tamen et nutriti sunt in Brabantia, scilicet apud Baisiv apud Genapiam castrum ducis Brabantie <sup>2</sup>. Godefrido de Boilon duci Lotharingie successit Henricus Lemburgis in ducatum Lotharingie; quo defuncto, culpæ suis exigentibus, ducatus Lotharingie datur Godefrido cum Barba, comiti Bruzellensi, ab imperatore.*

Revenons encore un instant à Lambert le Barbu. Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur le nombre des enfants issus de son mariage avec Gerberge. Les monuments les plus dignes de foi nous disent qu'il eut deux fils, son successeur, Henri le Vieux, et Lambert-Balderic, qui succéda à son frère après la mort du jeune Otton. Quant à Mahaut ou Mathilde de Boulogne, nous prouverons plus loin qu'elle était la fille de Henri le Vieux et non pas de Lambert le Barbu.

Quelques auteurs donnent à Lambert le Barbu un troisième fils, nommé Rainier ou Raginier. Butkens dit, d'une manière fort vague, qu'on n'en trouve *aucune mémoire* dans les chartes du temps. Cependant, dans un passage de Pierre à Thymo, que nous transcrivons plus tard <sup>3</sup>, il est fait mention, sous l'année 1075, d'un Baudouin de Bruxelles, dont le grand-père était Rainier, fils de Lambert le Barbu et de Gerberge. Il faut qu'on se garde de confondre ce Rainier avec deux autres princes de la maison de Louvain portant le même nom, l'un fils de Lambert-Balderic, et l'autre fils de Henri II.

<sup>1</sup> Frédéric, fils de Gothelon I, dit le Grand, devint pape sous le nom d'Étienne IX.

<sup>2</sup> Il y a évidemment dans le manuscrit *Baisiv*, c'est-à-dire *Baisy*.

<sup>3</sup> Voyez le §. V.

## §. III.

Henri I, dit *le Vieux*, paraît avoir commencé son règne sous la tutelle de sa mère. Au moins, elle vivait encore lorsqu'il succéda à Lambert le Barbu, et ses conseils furent très-utiles au jeune comte, qui avait besoin d'une sage direction. Malgré la fatale issue de la bataille de Florines, il voulut marcher sur les traces de son père et continuer à défendre, les armes à la main, les droits de sa famille contre l'empereur et le duc de la basse Lorraine : il fit à cet effet une nouvelle levée de boucliers avec l'ancien allié de son père, Rainier V, comte de Hainaut. La chronique de Cambrai en parle en ces termes <sup>1</sup> : *Rainerus et Heinricus Lamberti filius, paternos quidem mores omnino imitati, super fideles imperatoris plerosque impetus faciebant, ac humanis* <sup>2</sup> *operibus, morumque insolentiis imperatorem male offenderant.*

Gerberge parvint à déterminer les deux comtes à déposer les armes et à les ramener à des sentiments de paix. Secondée par Gérard, évêque de Cambrai, ainsi que par Adelbolde, évêque d'Utrecht, et par Haimon, évêque de Verdun, elle réconcilia son fils et son neveu avec l'empereur Henri II. *Videns autem Gerardus episcopus*, dit la chronique que nous venons de citer, *imperatorem circa alia negotia occupatum, in quantum potuit salutem patriae sapienter praevidit, sibique coëpiscopis Albaldo videlicet et Haimone adhibitis, gratiam imperatoris ipsis malefactoribus, pace interveniente, obtinuit* <sup>3</sup>.

Gerberge ne vécut pas longtemps après cet arrangement ; au moins son nom ne paraît plus dans l'histoire. C'est peut-être après la réconciliation de son fils avec l'empereur qu'elle se retira au monastère de Nivelles, retraite dont parle Pierre à Thymo dans un passage cité plus haut <sup>4</sup>.

Henri le Vieux gouverna son comté dans une profonde paix jusqu'en 1057. A cette époque, il prit part, dit-on, à la guerre que Gothelon I,

<sup>1</sup> Lib. III, cap. 7, édit. de M. Le Glay, p. 255.

<sup>2</sup> Ne faudrait-il pas lire *inhumanis* ?

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 255 et 256.

<sup>4</sup> Pag. 24, not. 4.

duc de Lorraine, eut à soutenir contre Eudes II, comte de Champagne. A la bataille, livrée près de Bar-le-Duc, où la victoire demeura aux Lorrains, il fit prisonnier un seigneur nommé Herman, qu'il tint captif dans son château à Louvain <sup>1</sup>. Herman, nourrissant en secret le projet de se venger de l'affront qu'il avait reçu, et fatigué de la captivité qui se prolongeait, parce qu'il n'avait pas le moyen de payer une rançon exorbitante, profita d'une occasion pour assassiner le comte Henri pendant son sommeil.

*Deze Heinric, heb ic verstaen,  
Hilt enen edelen man ghevaen,  
Die Herman was gheheten.  
Die croniken doen ons weten  
Dat dese Herman jamerlike  
Vermoerde dezen Heinrike,  
Nachts, daer hi lach en sliep,  
Ende alsoe synre straten liep.*

C'est ainsi que s'exprime Jean de Klerk <sup>2</sup>. Il se trompe pourtant, comme plusieurs autres chroniqueurs, en rapportant à Henri II, fils de Lambert-Balderic, un événement dont Henri le Vieux fut la victime.

Le règne de Henri le Vieux dura, selon les uns, pendant vingt-trois ans et, selon d'autres, pendant trente ou trente-trois ans, et c'est aux années 1038, 1044 ou 1048 que les différentes chroniques placent sa mort. Sigebert de Gemblours et Albéric des Trois-Fontaines s'expriment ainsi sous l'année 1038 : *Henricus Lovaniensis comes domi suae perimitur a captivo Hermanno*. Pierre à Thymo, d'accord avec la Chronique de Sainte-Gudule, dit : *Anno Domini millesimo quadragesimo quarto Henricus senior, comes Bruxelensis, hanc vitam exuens feliciter transiit ad Dominum* <sup>3</sup>. De Dynter, dans sa grande chronique <sup>4</sup> comme dans le *Brevis Chronica Brabantiae* <sup>5</sup>, ne s'accorde

<sup>1</sup> *Hermannus vir nobilis, quem Lovanii captum libera servabat custodia*, dit Divæus, dans le livre I<sup>er</sup> de ses Annales de Louvain.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 287.

<sup>3</sup> MS. n° 16053 de la Bibliothèque royale, t. I, fol. 2 verso.

<sup>4</sup> MS., lib. IV, cap. II.

<sup>5</sup> MS. n° 5756.

point avec les dates déjà citées : *Hic Henricus*, dit-il, *qui rexit annis triginta tribus, obiit anno Domini 1048.*

Comment s'orienter dans ce dédale chronologique ?

Quoique deux érudits d'une grande autorité, Des Roches et Ernst, se prononcent pour la date assignée par Sigebert, nous voudrions nous en tenir à celle de Pierre à Thymo. Notre préférence se fonde sur ce que, en plaçant la mort de Henri le Vieux à l'année 1044, nous parviendrons plus facilement à fixer la chronologie de ses successeurs, et que, d'ailleurs, cette date ne nous paraît pas être en contradiction avec les chartes connues jusqu'ici.

Des Roches, à la vérité, prétend qu'un diplôme donné par le successeur de Henri le Vieux en 1041, ne permet pas de reculer la mort jusqu'en 1044<sup>1</sup> ; mais ce diplôme où existe-t-il ? Des Roches aura sans doute voulu parler de la charte de l'empereur Henri III, donnée en 1041 en faveur de l'église de Nivelles, où l'on se borne à mentionner le consentement de Lambert-Balderic. Dans cet acte, rien ne prouve qu'à cette époque celui-ci avait déjà succédé à Henri le Vieux : tout ce qu'on peut déduire des termes mêmes de la charte de 1041, c'est que Lambert-Balderic intervint dans l'acte pour approuver, au nom de son frère Henri, les stipulations relatives à l'avouerie de Nivelles, et peut-être même en son propre nom, par rapport à quelques biens situés à Nivelles que l'empereur lui donna en fief : *Ipsa Lamberto annuente, cui dabatur beneficium reliquum*<sup>2</sup>.

Ernst, si sévère à l'égard de Pierre à Thymo, cite deux chartes du 5 novembre 1054, données par Reginard, évêque de Liège, en faveur de l'abbaye de St-Laurent<sup>3</sup>. *Praedium quoque Gest*, dit le prélat, *in comitatu Lovaniensi positum, sicut ipsum liberum et ab omni exactione alterius dominii omnino absolutum cum sua ecclesia et silva episcopali jure tenebam, tradidi ad altare ipsius, ut ecclesia quoque beati Laurentii ipsum praedium cum ecclesia sua, silva, in culturis, in decimis, in campis et in omnibus redditibus suis simili et eodem modo possideant*<sup>4</sup> *jure*

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 627, note 2.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus p. 6. Ernst, *Op. cit.*, p. 31, s'appuie aussi à tort sur cette charte pour dire que Lambert avait déjà succédé à son frère avant le 5 juin 1041.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 28.

<sup>4</sup> *Possideat ?*

*perpetuo. Cujus praedii traditio facta est per manum Lamberti comitis Lovaniensis, quem legitimum advocatum ecclesiae beati Laurentii de ipso esse praedio constituit*<sup>1</sup>. L'historien du monastère de S<sup>t</sup>-Laurent rapporte cette donation dans les mêmes termes<sup>2</sup>. Si l'on était en droit de conclure de ces chartes que Lambert-Balderic possédait le comté de Louvain déjà avant l'année 1038, il faudrait aussi passer condamnation sur les dates de la mort de son prédécesseur, assignées non pas seulement par Sigebert, mais aussi par Pierre à Thymo et de Dynter. Ernst, pour sauver l'autorité de Sigebert, avance, sous une forme dubitative, que Réginard donna à Lambert la qualité de comte de Louvain, par la raison seulement qu'il était de cette maison<sup>3</sup>; ou que peut-être Lambert a suppléé en cette occasion son frère (comme cela paraît s'être fait en 1041), ce qui aurait été pour le tabellion ou notaire de l'évêque de Liège une raison suffisante pour mettre dans l'acte le nom de Lambert au lieu de celui de Henri le Vieux. La supposition d'Ernst est d'autant plus fondée que le nom des deux frères paraît encore dans une charte du 5 août 1038<sup>4</sup>, par laquelle Baudouin le Débonnaire, comte de Flandre, cède à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand la dime de toutes sortes de poissons en la ville de Bourbourg. Quel motif aurait-on de croire que les deux témoins, cités dans la charte de Baudouin, sont des seigneurs étrangers à la maison de Louvain ?

Au reste, Lambert peut avoir eu dans le comté de Louvain même l'un ou l'autre franc alleu. Le *Praedium Gest* peut en avoir été un, et alors la difficulté principale, qui embarrasse tant Ernst, viendrait à disparaître.

Selon que les chroniques rapportent, dit Butkens<sup>5</sup>, le corps de Henri le Vieux fut enterré dans l'église de Nivelles près de ses ancêtres.

Pierre à Thymo nous a conservé l'épithaphe placé sur la tombe de ce prince : *Hujus senioris Henrici epitaphium tale fuit*, dit-il<sup>6</sup>. Le MS. n° 5756

<sup>1</sup> Martène et Durand, *Ampliss. collect.*, t. IV, p. 1167 et 1171.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 1064.

<sup>3</sup> On trouve, ajoute Ernst, que des cadets de la maison de Louvain ont été quelquefois qualifiés de comtes, et il en cite un exemple.

<sup>4</sup> *Testes Henricus comes et frater ejus Lambertus*. Butkens, *op. cit.*, t. I, *Preuv.*, p. 24.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 78.

<sup>6</sup> MS. cit. fol. 2, vers.

de la Bibliothèque royale cite aussi cette inscription dont Des Roches ne reproduit que les trois premiers vers <sup>1</sup>:

HENRICUS SENIOR, BRUXELLENSIS DOMINATOR  
 EGREGIUS, NULLI DE NOBILITATE SECUNDUS.  
 HIC FUIT HENRICUS ROMANI MARCHIO REGNI,  
 QUI PROGENITA KAROLI DE GERMINE MAGNI  
 OBTINUIT, SED EI BRABANCIA SOLA REMANSIT.  
 MACHTILDEM GENUIT PARITURAM BOLONIENSES,  
 EX QUA PROCESSIT STIRPS REGIA BOLONIENSIS.

Des Roches, se fondant sur les mots *Romani marchio regni*, pense que l'empereur, pour s'attacher Henri le Vieux, lui donna peut-être le marquisat d'Anvers. Ernst répond avec raison que cette opinion contredit des monuments respectables, qui prouvent qu'à cette époque le marquisat d'Anvers était gouverné par les princes de la maison d'Ardenne <sup>2</sup>. Cette ville, formant un comté à part et entièrement séparé de celui de Louvain, appartenait alors à Gothelon le Grand, qui fut marquis d'Anvers depuis l'an 1008, et peut-être auparavant, jusqu'à sa mort, arrivée en 1045 ou 1044, et qui eut pour successeur dans le gouvernement de la Lorraine supérieure et du marquisat d'Anvers son fils Gothelon II, dit le Fainéant. Après avoir été gouverné par différents princes étrangers à la maison de Louvain, le marquisat fut donné par l'empereur Henri IV, en 1076, à Godefroid de Bouillon, qui reçut aussi, en 1089, l'investiture du duché de la basse Lorraine. Ce ne fut qu'en 1106 que le roi Henri V priva Henri I, comte de Limbourg, de ces deux bénéfices, pour en revêtir Godefroid de Louvain, dit le Barbu, que l'on regarde comme le premier duc héréditaire de la basse Lorraine. Si donc des chroniques, d'accord avec des inscriptions sépulcrales, donnent, antérieurement à l'année 1106, aux premiers comtes de Louvain le titre de *Romani Marchio regni* ou de *Marchio caesarius*, nous ne pouvons justifier cette expression qu'en la considérant

<sup>1</sup> *Op. cit.*, t. II, p. 627.

<sup>2</sup> Voyez la série chronologique des marquis d'Anvers, dans Le Roy, *Notitia Marchionatus sacri Imperii Romani*, p. 16.

comme une qualification honorifique conservée, on ne sait de quel droit, dans la maison de Louvain depuis le temps de Henri le Vieux, premier comte qui aurait porté le titre de marquis du saint-empire<sup>1</sup>.

Les deux derniers vers de l'épithaphe réclament quelques explications au sujet des enfants de ce prince.

On ne connaît ni le nom ni la condition de sa femme. Butkens<sup>2</sup>, s'appuyant sur une autorité peu solide, celle de la généalogie de saint Arnoul de Metz, lui donne pour enfants trois filles, Adélaïde, Cunégonde et Adèle. Le nom des deux premières n'a laissé aucune trace dans l'histoire. Celui d'Adèle est cité, sous l'année 1062, par l'Annaliste saxon, dont Ernst invoque le témoignage pour prouver que la princesse Adèle, unie en mariage à Otton d'Orlamunde, marquis de Misnie et de Thuringe, était fille non de Henri le Vieux, mais de son frère Lambert-Balderic. Nous aurons plus tard l'occasion de revenir sur cette question.

Pour connaître les descendants de Henri le Vieux, ce n'est pas la généalogie de saint Arnoul, mais l'épithaphe de ce prince que nous consulterons d'abord. D'après cette inscription, Mathilde (*Mahaut* ou *Méhaut*), femme d'Eustache I, comte de Boulogne, et grand'mère de Godefroid de Bouillon, est la fille de Henri le Vieux, tandis que, d'après Butkens<sup>3</sup> et l'ancienne généalogie des comtes de Boulogne, elle serait la fille de Lambert le Barbu et de Gerberge. Presque toutes nos anciennes chroniques parlent dans le sens de l'épithaphe. Quoique de Dwyer se trompe en croyant que Lambert-Balderic était fils de Henri le Vieux, il dit cependant : *Hic Henricus primus hujus nominis comes Lovaniensis... genuit.... et Machtildem quae duxit in virum Eustachium I, comitem Bononiensem, avum Godefridi de Bullione*<sup>4</sup>. Le *Brevis chronica Brabancie* ajoute : *Supradictus autem dux Godefridus (de Bullion) per maternum genus ex domo Brabancie et stirpe Karoli Magni processit; nam pater ejus Eustacius secundus, comes Bononiensis, fuit filius Eustacii*

<sup>1</sup> *Hic (Henricus I) titulo paterno comitatus Bruxellensis, sacri imperii marchionatum primus adjecit.* Chronique de Sainte-Gudule, MS. de Gérard, chap. V.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 78.

<sup>3</sup> Tom. I, p. 75.

<sup>4</sup> Lib. IV, cap. 2.

*primi, qui ex Mathilde, filia Henrici primi, comitis Lovaniensis, ei genuit Godefridum de Bullione*<sup>1</sup>. La chronique de Sainte-Gudule ainsi que Pierre à Thymo disent la même chose : *Henricus senior... relinquens filium nomine Ottonem et filiam cui nomen erat Machtildis, quae nupsit comiti Boloniensi, ex qua stirps sancta processit*<sup>2</sup>.

La chronique de Nivelles<sup>3</sup> et Jean de Klerk<sup>4</sup>, considérant, avec de Dynter, Lambert-Balderic comme fils de Henri le Vieux, ne sont pas d'accord avec les citations que nous venons de faire et à l'autorité desquelles cependant nous accordons la préférence.

L'existence d'Otton, frère de Mathilde, est connue par des témoignages plus anciens que celui de Pierre à Thymo. Sigebert et Alberic des Trois-Fontaines<sup>5</sup> disent que ce prince, encore en bas âge, succéda à son père. Gilles de Saint-Trond, cité par Butkens<sup>6</sup> en parle de la même manière :

<sup>1</sup> MS. n° 5756 de la Bibl. royale.

<sup>2</sup> MS. cit., de Pierre à Thymo, fol. 2 v°.

<sup>3</sup> Chifflet, *Op. cit.*, p. 129.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 285.

<sup>5</sup> *Ad an.* 1058.

<sup>6</sup> *Op. cit.*, t. I, *Preuv.*, p. 7. Voyez aussi Jacques de Guyse, *Annales de Hainaut*, liv. XIV, chap. 40, où il donne un extrait de l'histoire en vers de Gilles de Saint-Trond, qui semble parler de Gerberge et de Lambert-Balderic comme s'il les avait connus personnellement :

*Huic (Otton, fils de Charles de France) quoque germanam dant chronica scripta sororem,  
Nomine Gerbergam, quae mihi visa fuit.  
Hanc sibi Lambertus (le Barbu) despondit, quem Raginerum  
Hannoniae comitem progenuisse ferunt.*

Puis, après le distique cité, relatif à Henri le Vieux et à son fils le jeune Otton, Gilles de Saint-Trond ajoute :

*Hunc (le jeune Otton) quoque subsequitur Lambertus, patruus hujus  
Qui regit has terras, Lovanioque praest.  
Nonne vides igitur quam clari sanguinis istos  
Venu venustavit, Troyea quippe fuit.*

Jacques de Guyse dit avoir trouvé dans une glose interlinéaire de ces vers le passage suivant : *Lambertus filius Ragineri, comitis Montensis, fuit comes Lovaniensis. Hic Gerbergam, filiam Karoli, ducis Lotharingiae, postmodum regis Franciae, desponsavit. Ab his enim descenderunt comites Lovanienses.* Jacques de Guyse ajoute que Gilles, ou *Guillermus*, fut un savant chroni-

*Huic <sup>1</sup> quoque successit Henricus, filius Otto  
Quem sequitur frustra, nam sine prole fuit.*

La chronique de la Bibliothèque royale, MS. n° 8046, mentionne également cet Otton, dont le nom ne se trouve pas même dans tant d'autres sources de notre histoire, mais que l'auteur de la chronique de Sainte-Gudule s'est gardé de condamner à l'oubli : *Otto filius Henrici senioris, comitis Bruxellensis et sacri imperii marchionis, patri defuncto in principatu successit anno Domini millesimo quadragesimo quarto, quem gessit parum temporis minus quam duobus annis. Hujus Ottonis soror fuit Machtildis comitissa Boloniensis, avia Godefridi de Bullione <sup>2</sup>.*

queur et poète (*magnus compositor et poeta fuit*), et que, dans tout le second livre de son histoire, il cherche à démontrer que les ducs de Brabant sont descendus des Troyens et des Francs par Rainier, comte de Mons, qui donna le jour à Lambert, premier comte de Louvain : *Quod duces Brabantiae descenderunt a Trojanis et Francis, et hoc per Raginerum, comitem Montensem, qui genuit primum duces Lovaniensem, Lambertum.*

<sup>1</sup> A Lambert le Barbu.

<sup>2</sup> MS. de Gérard, chap. VII.

## §. IV.

Otton mourut jeune, sans laisser de postérité. Son oncle, Lambert II, dit Balderic, qui paraît avoir gouverné, comme tuteur, le comté de Louvain, pendant la minorité d'Otton, lui succéda vers l'année 1046. *Ottoni immatura morte praevento anno Domini millesimo quadragesimo sexto*, dit Pierre à Thymo <sup>1</sup>, *exclusa sorore, successit ei in principatu patruus suus Lambertus qui et Baldericus fuit cognominatus.*

Nous avons fait remarquer <sup>2</sup> que le savant Ernst a tort de croire que Lambert avait déjà succédé à son frère avant le 5 juin 1041. Il peut avoir pris part à la direction des affaires pendant les dernières années du règne de Henri le Vieux; après la mort de celui-ci, en 1044, lui seul pouvait être appelé à gouverner le comté, comme tuteur et régent, mais il n'obtint l'autorité souveraine qu'après la mort de son neveu.

C'est à Lambert que Bruxelles doit son agrandissement; ce fut lui qui, avec Gérard, évêque de Cambrai, transporta le corps de sainte Gudule de la chapelle S<sup>t</sup>-Géry dans l'église de S<sup>t</sup>-Michel, et y fonda, en 1047, un chapitre de douze prébendes <sup>3</sup>, comme il en fonda un autre de sept, dans l'église de S<sup>t</sup>-Pierre à Louvain, en 1054, à laquelle il attribua à cet effet les dîmes du territoire de Louvain <sup>4</sup>.

Butkens raconte <sup>5</sup> les exploits militaires de ce prince; mais, dit Ernst <sup>6</sup>, *il faut comparer ce qu'il dit de ces guerres avec le récit que j'en ai donné dans mon mémoire sur les comtes d'Ardenne*, pièce restée inédite, que nous regrettons de ne pas pouvoir consulter, pour ce qui concerne la guerre faite en Hollande, en 1058, entre l'évêque d'Utrecht et le comte

<sup>1</sup> MS. cit., t. 1, fol. 5.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 51, not. 2.

<sup>3</sup> Voyez Miræus, t. 1, p. 57; Van Gestel, *Hist. archiepiscopatus Mechliniensis*, t. II, p. 6, et MM. Henne et Wouters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, t. 1, p. 19.

<sup>4</sup> Voyez *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*, p. 5 et 6.

<sup>5</sup> Tom. I, p. 79-82.

<sup>6</sup> *Mém. cit.*, p. 51.

Florent I. Des historiens postérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle en donnent un long récit, et font intervenir, pour le premier, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liège, le comte de Louvain et d'autres. Mais ce récit, d'après lequel Florent remporte de grands avantages sur ses alliés, paraît peu exact. Les écrivains les moins éloignés de la date des événements se bornent à dire qu'en 1058 l'empereur ou le roi des Romains, Henri IV, fit passer en Hollande des troupes qui prirent quelques châteaux et domptèrent les Frisons révoltés <sup>1</sup>.

Lambert tenait sa résidence ordinaire à Bruxelles, dans le palais ou château, situé entre les deux bras de la Senne, près de l'ancienne église de S<sup>t</sup>-Géry <sup>2</sup>. Sa femme était Ode, fille de Gothelon le Grand, duc des deux Lorraines. La vieille rancune qui existait entre la maison de Louvain et celle d'Ardenne, à cause de la succession du duché de la basse Lorraine, fut assoupie par ce mariage <sup>3</sup>.

Son union avec Ode lui donna deux fils, Henri II, son successeur, et Rainier, ou Raginier, qui signa avec son frère, en 1075, une charte de Lietbert, évêque de Cambrai, en faveur de l'église de S<sup>t</sup>-Gudule à Bruxelles <sup>4</sup>. Dans cette charte, Lambert-Balderic, mort depuis quelque temps, est appelé leur père. Ce fut avec lui que les deux princes avaient pris part, le 21 septembre de l'année 1062, à un acte par lequel l'empereur Henri IV confirma la donation qu'Otton, marquis de Thuringe, et sa femme Adèle firent, à l'église de S<sup>t</sup>-Servais à Maestricht, des biens qu'ils avaient à Werte et à Thile en Brabant : *In nostra nostrorumque fidelium praesentia.... Lamberti comitis de Brusela filiorumque suorum* <sup>5</sup>. Butkens <sup>6</sup>, ne s'appuyant que sur l'au-

<sup>1</sup> La chronique d'Égmond et Sigebert disent : *In Frisonia captis ab imperatore Henrico aliquibus castellis, Frisones a rebellione fraenantur.*

<sup>2</sup> *Traxeruntque Lambertus seu Baldericus et Oda sua conjux morem Bruxellae, in curia sua circa flumen Zennae prope capellam sancti Gaugerci.* Chronique de Sainte-Gudule. Voyez ci-dessus, p. 26.

<sup>3</sup> *Odam filiam Giselberti seu Goselonis et sororem Godefridi rebellis, ducum Lotharingiae, uxorem habuit, quo matrimonio mediante rancor, qui ob transportum ducatus Lotharingiae inter eos fuerat, immittigatus est.* Chronique de Sainte-Gudule, MS. de Gérard, chap. VIII.

<sup>4</sup> *Signum Henrici comitis. Signum Reineri comitis ejus fratris.* Butkens, t. I, p. 27.

<sup>5</sup> *Extrait d'un registre de chartes de l'église de S<sup>t</sup>-Servais à Maestricht, dans Butkens, loc. cit.*

<sup>6</sup> Tom. I, p. 85.

torité de Baudouin d'Avesnes <sup>1</sup>, dit que Rainier mourut sans postérité, et qu'il fut tué dans une rencontre en Hesbaie, en 1077. Nous admettons la première partie de son assertion; mais, comme nous l'exposerons plus tard, le texte même de Baudouin d'Avesnes et un passage de la Chronique de Sainte-Gudule nous porteraient à croire que le Rainier tué en Hesbaie était un fils de Henri II.

L'acte de 1062 nous révèle l'existence d'une fille de Lambert-Balderic, nommée Adèle ou Adélaïde, inconnue à Butkens et aux historiens du Brabant. L'Annaliste saxon nous apprend, sous l'année 1062 <sup>2</sup>, qu'elle était unie en mariage à Otton d'Orlamunde <sup>3</sup> marquis de Misnie et de Thuringe : *Habuit (Otton d'Orlamunde) uxorem nomine Adhelam, de Brabantia, ex castello quod Lovene dicitur, quae peperit ei tres filias, Odam, Cuni-gundam, Adelheidem.... Adelheidis vero conjuncta fuit Adhalberto, comiti de Ballenstide... qui Adhalbertus genuit ex ea Ottonem comitem et Sigefridum palatinum comitem.* Après la mort d'Otton, arrivée suivant Lambert d'Aschaffenburg en 1067, elle se remaria avec Dedon III, marquis de Lusace, comme le témoigne encore l'Annaliste saxon sous l'année 1070 <sup>4</sup> : *Haec (Adèle, soupçonnée d'avoir pris part à l'assassinat du jeune Dedon, fils que Dedon III avait eu de son premier mariage) erat vidua praedicti Ottonis, quam defuncto Ottone et matre ejus Oda, Dedo senior uxorem duxerat, genuitque ex ea Henricum, marchionem de Uburh, et Conradum comitem, qui a paganis occisus est. Ipsa autem Adhela dicebatur nata de Brabantia, ex castro, quod dicitur Lovania scu vulgariter Lovene, erantque fratres ejus Henricus comes et Reginherus.* L'appendice au *Chronicon Montis Sereni*, ou de Lauterberg, assure la même chose <sup>5</sup> : *Defuncto vero Ottone marchione et matre ejus Oda, praedictus Dedo marchio viduam ejus Adalam duxit uxorem... Haec fuit nata de Brabantia,*

<sup>1</sup> Le Roy, *Chronicon Balduini*, p. 27.

<sup>2</sup> Eccard, *Corpus hist. mediæ ævi*, t. I, p. 493; et Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. VIII, p. 693.

<sup>3</sup> Orlamunde, avec titre d'un ancien comté, est une ville située au confluent de l'Orle, qui lui donne son nom, avec la Sale.

<sup>4</sup> Eccard, *op. cit.*, t. I, p. 505; et Pertz, *op. cit.*, t. VIII, p. 697.

<sup>5</sup> *Menkenii script. rerum Germanicarum*, t. II, p. 508; Voyez *ibid.*, p. 582, les *Annales Vetro-Cellenses*.

*ex castello, quod dicitur Lovene, erantque fratres ejus Henricus comes et Reiherus.*

Ces témoignages prouvent que Henri II et Rainier étaient tous les deux fils de Lambert-Balderic; ils nous font comprendre pourquoi ces princes interviennent dans l'acte de 1062, et comment leur sœur Adèle, mariée à Otton, marquis de Thuringe, a pu faire donation, à l'église de Saint-Servais à Maestricht, de biens qu'elle avait en Brabant. On conçoit ainsi, dit Ernst, comment Sigefroid ou Sifrid, comte du Rhin, dans une charte sans date, mais qu'on rapporte à l'année 1112, a pu dire des abbayes d'Afligem et de Lach, près d'Andernach : *Uterque locus in allodio meo situs erat*, et plus bas : *Ego vero.... Hooverhoffe et Meylen de Brabant addidi*, endroits de l'ancien Brabant qui, dans une charte assez douteuse de l'empereur Henri V, donnée en 1112, en confirmation de celle qui est sans date, sont marqués comme ayant appartenu au patrimoine de Sigefroid : *De patrimonio suo Meylen scilicet in Brabant, Overhoven et Geneheiden*<sup>1</sup>. Tout cela se conçoit, ajoute encore le savant chanoine de Rolduc; car Sigefroid, étant le petit-fils d'Adèle de Louvain, par sa mère Adélaïde, mariée d'abord à Adalbert de Ballenstedt, et ensuite à Henri de Lach, comte palatin du Rhin, aura hérité de ce chef une partie des biens situés en Brabant, que sa grand'mère Adèle avait reçus pour son apanage et desquels cette princesse elle-même avait donné quelques portions à l'église de Saint-Servais.

Il nous reste à éclaircir ce que nos chroniqueurs disent de l'année et des circonstances de la mort de Lambert-Balderic.

De Dynter, dans sa grande Chronique, place la mort du comte en 1054. La Chronique de Sainte-Gudule admet la même date en disant<sup>2</sup> : *Anno Domini millesimo quinquagesimo quarto Lambertus cognomento Baldricus, comes*

<sup>1</sup> Hontheim, *Hist. Trevirensis diplom.*, t. I, p. 492 et 494. — Ernst remarque que si Hontheim et Mabillon avaient connu les témoignages de l'Annaliste saxon et de la chronique de Lauterberg, ils ne se seraient point laissé séduire par Trithème et Toelner, et par les expressions de la charte de 1112, pour transformer le comte Sigefroid en fils de Henri II, comte de Louvain. Des Roches (*Op. cit.*, p. 621-624) démontre aussi que Sigefroid ne doit point figurer parmi les comtes de Louvain; mais il se trompe, comme il sera prouvé plus bas, lorsqu'il avance qu'Adélaïde, mère de Sigefroid, aurait épousé en secondes nocces le comte Henri II.

<sup>2</sup> MS. de Gérard, chap. VIII.

*Bruaxellensis et marchio sacri imperii, apud Tornacum civitatem, quam Henricus imperator Romanorum cepit, peremptus est.* Le *Brevis chronica Brabantiae* prolonge l'existence du comte jusqu'en 1065, quoique les circonstances de sa mort y soient indiquées à peu près de la même manière : *Postquam rexe- rat annis quindecim, interiit in quodam bello prope Tornacum, anno Domini M<sup>o</sup>LXIII* <sup>1</sup>. Cette date s'accorde avec la charte, citée plus haut, de l'an 1062, où le nom de Lambert-Balderic paraît pour la dernière fois. Celui qui confirmait par sa présence, en 1062, une donation faite par sa fille Adèle à l'église de Saint-Servais, ne pouvait avoir trouvé la mort au siège de Tournay en 1054 : nos chroniqueurs confondent Lambert-Balderic avec Lambert, comte de Lens, tué près de Tournay, lors de la prise de cette ville par l'empereur Henri III, en 1054 <sup>2</sup>.

Ces motifs peuvent suffire pour nous déterminer à placer la mort de Lambert-Balderic en 1065, de manière qu'il eut un règne non pas de quinze années, comme presque tous les chroniqueurs l'assurent, mais de dix-sept ou même de dix-neuf, si l'on met en ligne de compte les deux années pendant lesquelles il administra le comté comme tuteur du jeune Otton, fils de son frère Henri le Vicux.

Après avoir tâché de concilier les témoignages si contradictoires des anciens chroniqueurs, nous n'avons plus qu'à signaler un point sur lequel il n'y a pas de désaccord entre eux : c'est que le corps de Lambert-Balderic a été inhumé, près de ses ancêtres, dans l'église de Nivelles.

<sup>1</sup> MS. de la Bibliothèque royale, n<sup>o</sup> 5756.

<sup>2</sup> Voyez Butkens, t. I, p. 82. D'après le *Chronicon Cameracense* de Balderic (lib. III, cap. 64), Lambert de Lens fut tué au château de Lille, avant la prise de Tournay. Le savant éditeur de Balderic, M. Le Glay, fait remarquer que Lambert de Lens était oncle de Godefroid de Bouillon, puisque Eustache I, dit *à-l'OEil*, comte de Boulogne, mort en 1049, laissa de son mariage avec Mahaut ou Mathilde, fille de Henri le Vieux, comte de Louvain, Eustache II, son successeur, Godefroid, évêque de Paris, et Lambert, comte de Lens, qui, étant mort en 1054 sans postérité, laissa ce comté à son frère Eustache II, père de Godefroid de Bouillon.

## §. V.

Henri II devait avoir atteint l'âge de majorité lorsqu'il succéda à son père Lambert-Balderic, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, il prit part, dans le bois de Ketele (*in silva Ketela dicta*), en 1062, avec son père et son frère Rainier, à l'acte par lequel sa sœur Adèle fit une donation à l'église de St-Servais à Maestricht. *Henricus secundus, filius Lamberti, qui et Baldericus cognominabatur, comes Bruxellensis et Lovaniensis, coepit post mortem sui patris super Brabantiam principari*, dit la chronique de Sainte-Gudule <sup>1</sup>. L'auteur de ce document s'accorde en ceci avec d'autres chroniqueurs; mais tous ensemble ils se trompent lorsqu'ils font remonter le commencement du règne de Henri II à l'année 1054.

Ils nous apprennent que ce prince, à cause des guerres qui, de son temps, désolèrent la Hesbaie, transféra sa résidence de Bruxelles dans le château de Louvain, et qu'ainsi certaine célébrité s'attacha au titre de comte de Louvain: *Sane propter guerras, quae suo tempore in Hasbania vigeant, Henricus iste secundus movit domicilium suum, transferens illud de Bruxella ad Lovanium, ubi in castro suo resedit, titulumque suum ex comitatu Lovaniensi fecit insignem* <sup>2</sup>.

Quelles sont ces guerres qui désolèrent la Hesbaie pendant le règne de Henri II? C'était longtemps avant son avènement, en 1055, que Baudouin de Lille, comte de Flandre, était venu fondre sur les terres du pays de Liège et y exercer les plus sanglantes hostilités. La longue lutte soutenue par ce prince avec Godefroid le Barbu, duc de la basse Lorraine, contre l'empereur Henri III, était terminée; la paix avait été rendue à nos provinces dans la diète tenue, en 1056, à Cologne, en présence du pape Victor II; le comte de Flandre et Godefroid s'y étaient réconciliés par la médiation de ce pontife avec le nouveau roi de Germanie, Henri IV. Les expressions de la chronique de Sainte-Gudule ne peuvent donc s'appliquer qu'à ces conflits, souvent sanglants, qui existaient à cette époque

<sup>1</sup> MS. de Gérard, chap. X.

<sup>2</sup> *Ibid.*

entre les habitants d'une bourgade contre l'autre, ou aux brigandages exercés par de petits seigneurs qui avec leurs gens d'armes parcouraient le pays et accablaient de toutes sortes de vexations les pauvres et les riches.

Après la perte de la bataille de Bavincrove près de Cassel, en 1071, Richilde, comtesse de Flandre et de Hainaut, abandonnée de ses alliés, implora l'assistance de Théodwin, évêque de Liège. Pour avoir sa protection contre Robert le Frison et pour obtenir un secours d'hommes et d'argent, elle lui céda le comté de Hainaut, qu'elle reprit ensuite de lui à titre de fief. Le traité fut conclu à Fosses, dans une assemblée à laquelle se trouva le comte Henri II avec Godefroid, duc de la basse Lorraine, Albert, comte de Namur, et une quantité d'autres seigneurs; tous s'y confédérèrent pour remettre Richilde en possession de la Flandre. Aidée de ces alliés, elle reprit les hostilités; mais battue de nouveau, dans la plaine de Brocqueroie près de Mons, elle dut se résoudre à laisser désormais Robert paisible possesseur de la Flandre <sup>1</sup>. L'histoire ne nous donne pas d'autres détails sur la part prise par Henri II à cette malheureuse expédition.

La charte citée plus haut <sup>2</sup>, nous apprend qu'il obtint de Lietbert, évêque de Cambrai, en 1075, l'immunité de l'église de S<sup>te</sup>-Gudule à Bruxelles. Dans une charte par laquelle Godescalc, prévôt de S<sup>te</sup>-Gertrude à Nivelles, fait donation de certains biens à cette église, Henri II est nommé fils du comte Lambert-Balderic : *Comite Lovanü Henrico Lamberti filio* <sup>3</sup>. Cette charte est sans date; mais comme la finale porte : *Actum et confirmatum Nivelles in monasterio Sanctae Gertrudis, tempore Henrici regis, qui saepe de Saxonibus triumphavit, duce Godefrido Gibboso*, il faut, comme le remarque Ernst <sup>4</sup>, que la donation, dont l'acte aide à fixer les années du règne de notre Henri II, ait été faite après le 8 juin 1075, puisqu'avant cette époque, l'empereur Henri IV ne paraît pas avoir remporté quelque avantage sur les Saxons <sup>5</sup>; et avant le 10 février 1076, époque de la mort de Godefroid le Bossu.

<sup>1</sup> Voyez Polain, *Hist. de l'ancien pays de Liège*, t. 1, p. 195-198.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 57 et 58.

<sup>3</sup> Bultkens, t. 1, *Preuves*, p. 27, et Miræus, t. 1, p. 664.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 55.

<sup>5</sup> Il gagna une grande bataille sur les Saxons près d'Unstrut, le 8 juin 1075.

La femme de Henri II se nommait *Adèle* ou *Adélaïde*, noms considérés comme synonymes. Dans l'histoire de l'abbaye d'Affligem on lit, au chapitre IV <sup>1</sup> : *Adela quoque, comitissa Lovanicensis, super hoc interpellata, cum duobus filiis suis Henrico et Godefrido, quorum erat allodium, benigne annuit. De ces paroles, dit Ernst <sup>2</sup>, on peut inférer qu'Adèle était déjà veuve et peut-être tutrice de ses enfants à la fin de 1085 ou au commencement de 1084, car c'est dans une de ces années que les six chevaliers, fondateurs d'Affligem, requièrent son consentement pour cet établissement, puisque l'historien du monastère rapporte cette réquisition, après un fait arrivé à la nativité de la sainte Vierge, en 1085, et avant le jour où Henri IV reçut la couronne impériale, ainsi avant le 51 mars 1084; si toutefois il faut entendre de la sorte, et non pas de l'anniversaire de son premier couronnement, les paroles que l'historien ajoute immédiatement après celles qu'on vient de lire : *Nec iis contenti* (c'est-à-dire, les chevaliers, fondateurs du monastère) *imperatorem Henricum expetunt, et in die quo primum coronatus est, ipsius comitisque palatini, ad quem pars allodii respiciebat, assensum quaerunt et inveniunt* <sup>3</sup>. Le nom d'Adèle se trouve également dans le supplément ou *Auctarium Affligemense* de Sigebert, sous l'année 1086 : *Comitissa Adela cum duobus filiis, Henrico et Godefrido, ad edificandum inibi coenobium eundem locum libertate donavit* <sup>4</sup>; passage reproduit sous la même année par Albéric de Trois-Fontaines <sup>5</sup>. Dans une charte de 1140, par laquelle Godefroid II, dit *le Jeune*, confirme les donations faites par ses prédécesseurs à l'église de St-Pierre à Louvain, ce prince rappelle que des anniversaires ont été*

<sup>1</sup> D'Acheri, *Spicilegium*, t. II, p. 770.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, p. 56.

<sup>3</sup> Ernst ajoute en note que c'est sans doute de Henri, comte de Lach, et depuis 1085, comte palatin du Rhin, que l'auteur entend parler. Une partie de l'alleu d'Affligem ne paraît lui avoir appartenu que parce que Adélaïde, sa femme, en était propriétaire du chef de sa mère Adèle, fille de Lambert-Balderic, comme il a été dit ci-dessus, p. 39 et 40. Henri de Lach aurait peut-être aussi pu tenir une partie de cet alleu du chef de quelqu'un de ses ancêtres maternels. Quoi qu'il en soit, il ne peut pas être question ici du comte palatin Sigefroid qui, en 1085, était trop jeune pour passer des actes. Cependant Sigefroid, comme héritier de Henri de Lach et comme fils du premier mariage d'Adélaïde avec Adalbert de Ballenstedt, pouvait bien appeler son alleu une partie du territoire d'Affligem, comme on le voit par la charte de 1112 dont il est fait mention plus haut, p. 40.

<sup>4</sup> Peetz, *Monumenta Germaniae hist.*, t. VIII, p. 399.

<sup>5</sup> Édit. de Leibnitz, p. 155.

fondés dans cette église pour sa mère Ide, première femme de Godefroid le Barbu, et pour sa grand'mère Adèle : *In anniversariis uxoris ejusdem ducis dominæ Idæ et matris ejus Alcydis* <sup>1</sup>.

Il n'y a donc pas d'incertitude par rapport au nom de l'épouse de Henri II; mais on ne sait rien de certain au sujet de son origine. Nos chroniqueurs en font une fille du landgrave de Thuringe : *Hic* (Henri II) *habuit uxorem Adeliã filiam ducis seu landgravii Thuringiæ*, dit la chronique de Sainte-Gudule <sup>2</sup>. Butkens voudrait en conclure qu'elle était la fille d'Otton d'Orlamunde et d'Adèle, qui firent, en 1062, une donation à l'église de Saint-Servais à Maestricht. Des Roches, ignorant, comme Butkens, l'existence de cette Adèle, fille de Lambert-Balderic, mariée à Otton d'Orlamunde, va plus loin encore dans ses conjectures. Il prétend que leur fille, Adèle ou Adélaïde, veuve du comte de Ballenstedt, épousa en secondes noces Henri II, comte de Louvain, qui lui aurait assigné pour sa dot les terres d'Affligem, et qu'elle eut pour troisième époux Henri de Lach, comte palatin. Il ajoute, d'après Hontheim, que, dans les annales de l'abbaye de Lach, Adèle est appelée *Relicta comitis Brabantiae* <sup>3</sup>. Ernst remarque avec raison que l'autorité de ces annales ne peut pas être mise en balance avec celle de l'Annaliste saxon et de la chronique de Lauterberg, cités plus haut : en suivant les annales de Lach, il faudrait dire qu'Adèle ou Adélaïde, fille d'Otton et d'Adèle de Louvain, avait épousé son oncle, ce qui est insoutenable pour cette époque-là.

Ce qui précède suffit pour prouver que la femme de Henri II n'a pu être la fille de sa sœur et d'Otton d'Orlamunde. Mais comme l'ancien duché de Thuringe, déchiré en quantité de lambeaux, était (selon l'observation de Pfeffel) soumis à plusieurs comtes qui dépendaient d'un margrave relevant à son tour du duc de Saxe, Henri II a pu y prendre pour épouse la fille d'un comte ou d'un seigneur de ce pays. Déjà, comme nous l'avons vu, avant l'année 1065, une princesse de la maison de Louvain y avait contracté une alliance avec Otton d'Orlamunde, et la position de sa sœur

<sup>1</sup> Miræus, *op. cit.*, t. I, p. 588, et Butkens, t. I, *Preuves*, p. 54.

<sup>2</sup> MS. de Gérard, chap. X.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 622 et 624.

Adèle peut avoir contribué à déterminer Henri II à épouser la fille d'une de ces nobles et puissantes familles de la Thuringe, nommée *Adèle* ou *Adélaïde*. Nos chroniqueurs, soit par ignorance, soit pour donner plus de relief à la maison de Louvain, l'ont prise pour une fille du duc ou du landgrave de Thuringe (*filiam ducis seu lantgravii Thuringiae*), et cela à une époque où le landgraviat n'existait pas même ; car Charlemagne ayant conquis toute la Saxe, ce prince et ses successeurs firent gouverner la Thuringe par des comtes, dont le plus ancien que nous connaissions est Louis le Barbu, comte en Thuringe et en Hesse en 1026, mort en 1056. Il eut un fils nommé Louis, dit le *Sauteur*, et ce ne fut que le fils de celui-ci, également nommé Louis, qui obtint de l'empereur Lothaire, en 1150, le titre de landgrave ou de comte provincial de Thuringe.

Nous verrons plus bas, dans un extrait de Pierre à Thymo, comment le jeune Godefroid, fils de Henri II, fit, en 1075, son entrée à la cour de l'empereur Henri IV sous la protection de son oncle maternel, un des plus puissants seigneurs de la Thuringe.

Adèle assista, dit-on, en 1086, à la consécration de l'église d'Affligem. Si nous pouvons nous en rapporter à Pierre à Thymo, son existence se prolongea jusqu'en 1096, puisque, après la mort de son fils Henri III, elle aurait, pendant quelque temps, gouverné le comté en attendant le retour de Godefroid le Barbu.

La chronique de Sainte-Gudule dit que Henri II eut quatre fils de sa femme Adèle : *Ex qua genuit quatuor filios, Henricum, Regnerum, Godefridum et Albertum, quorum junior nomine Albertus postea fuit episcopus Leodiensis*<sup>1</sup>.

Le premier lui succéda sous le nom de Henri III ou le Jeune, qui eut lui-même pour successeur son frère Godefroid, surnommé le Barbu ou le Grand.

Rainier ou Raginier, que l'on ne doit pas confondre avec son oncle Rainier, fils de Lambert-Balderic<sup>2</sup>, périt dans une rencontre en Hesbaie : *Anno Domini millesimo septuagesimo septimo Regnerus, filius Henrici comitis Lovaniensis apud Hasbanium in quodam discrimine belli occubuit*<sup>3</sup>. Ce passage

<sup>1</sup> MS. de Gérard, chap. X.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 28 et 58.

<sup>3</sup> MS. de Gérard, chap. X.

de la chronique de Sainte-Gudule l'indique assez clairement, à moins qu'on ne dise qu'il y a une erreur dans le texte et qu'on ne doive lire *filius Lamberti* pour *filius Henrici*. La chronique de Nivelles <sup>1</sup> et celle de Baudouin d'Avesnes <sup>2</sup> donnent aussi à Rainier pour père un Henri, qui ne saurait être un autre que le comte Henri, et elles confirment ainsi le témoignage de la chronique de Sainte-Gudule, en ce qui concerne les circonstances de la mort du jeune prince.

Cependant, d'après certains chroniqueurs, Rainier, fils de Henri II, aurait fini ses jours à l'abbaye d'Affligem. Si ce fait était dûment constaté, il faudrait admettre qu'il y a une erreur dans le texte de la chronique de Sainte-Gudule et que le Rainier tué en Hesbaie était le fils de Lambert-Balderic.

Le troisième fils de Henri II se nommait non pas *Albert*, mais *Albéron* ou *Adalbéron*. Il occupa le siège épiscopal de Liège de 1125 à 1128 <sup>3</sup>.

A ces enfants il faut encore ajouter une fille nommée Ide ou Alix, mariée en 1084 à Baudouin II, comte de Hainaut, qui se croisa pour la Terre-Sainte en 1096. Ce prince, après avoir signalé sa valeur à la prise d'Antioche, en 1098, fut député pour inviter l'empereur Alexis-Comnène à venir se joindre aux croisés pour la conquête de Jérusalem. Près de Nicée, il tomba dans une embuscade de Turcs et fut pris avec ceux qui l'accompagnaient, sans qu'on ait su jamais depuis ce qu'il était devenu. Ide se rendit à Rome, en 1099, pour recueillir des renseignements sur le sort de son époux. N'ayant pu en apprendre rien de certain, elle retourna en Hainaut, où elle mourut en 1159 <sup>4</sup>. Elle eut de son mariage : 1° un fils qui succéda à son père sous le nom de Baudouin III ; 2° Arnould, seigneur de Rœulx en Hainaut, par sa femme, fille et héritière de Gauthier de Rœulx ; 3° Ide.

<sup>1</sup> *Hic Henricus* (c'est-à-dire Henri II), genuit *Reinerum* qui in *Hasbania* occisus est, et *Henricum* (Henri III) comitem *Lovaniensem*. Chifflet, *op. cit.*, p. 150.

<sup>2</sup> *Et genuit* (Henri II) *duos filios, Reinerum primogenitum et Henricum*; quo *Reinero* in *Hasbania* occiso, cum *haeres ei non esset, successit in comitatu patris Henricus* (Henri III). *Chronicon Balduini*, édit. de Le Roy, p. 27.

<sup>3</sup> Voyez sa notice dans notre 2<sup>e</sup> édition des *Vies des Saints* de Butler. Brux., 1846, t. I, p. 15.

<sup>4</sup> Butkens, *op. cit.*, t. I, p. 86 et 87, et l'*Art de vérifier les dates*, édit. cit., t. XIII, p. 560. — Gislebert dit à tort qu'Ide était sœur du comte Lambert : *Duxit (Balduinus) Idam in uxorem, Lambertii comitis Lovaniensis sororem, mulierem religione et omni morum honestate ornatam*. Edit. du marquis de Chasteler, p. 28.

mariée d'abord à Guy, seigneur de Chièvres et ensuite à Thomas de Marle; 4<sup>o</sup> Richilde, femme d'Amauri IV de Montfort; et 5<sup>o</sup> Alix, femme de Hugues de Rumigny, en Thiérache, tige de plusieurs maisons de Hainaut.

Pierre à Thymo nous a conservé un fragment, puisé sans doute dans un chroniqueur plus ancien que lui, qui se rapporte à Henri II et au séjour que son fils Godefroid fit, pendant sa jeunesse, à la cour de l'empereur Henri IV<sup>1</sup>. Ce fragment, ou, pour mieux dire, ce chapitre de Pierre à Thymo jette quelque nouvelle lumière sur l'histoire de la maison de Louvain; à ce titre, il importe de le transcrire en entier.

*Templum Bruxelle concrematum est anno Domini millesimo septuagesimo secundo<sup>2</sup>; et anno sequenti, scilicet septuagesimo tercio, Henricus comes Lovaniensis, per medium ducis seu lantgravii Thuringie, qui erat frater Adelie, sue uxoris, et apud Henricum tercium<sup>3</sup> imperatorem magne auctoritatis<sup>4</sup>, optinuit Godefridum filium suum juniorem filiis principum et nobilium, qui in curia dicti imperatoris educabantur, adscribi. Paratis ergo omnibus requisitis, Henricus comes Lovaniensis barones aliosque majores sui principatus, quos apud Lovanium convocavit in die dominice Ascensionis<sup>5</sup>, leto vultu suscepit, requirens ut, usque in crastinum manentes, filio ad imperatorem eunti valedicerent; quod illi libenter annuerunt. Et factum est, ut in ea die, post solemne prandium, Henricus comes in cetu suorum filiorum, baronum et nobilium, vultum dolentis exhiberet. Quod Godefridus junior filius, qui ad imperatorem erat iturus, notans ait: — Domine, mi pater, vellem noscere causam, que animum vestrum in hoc festo contristat. —*

<sup>1</sup> MS. de la Bibl. royale, n<sup>o</sup> 46055, t. II, p. 4.

<sup>2</sup> Les auteurs de l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 25, remarquent que, sans doute, pour réparer les dégâts causés par l'incendie de Sainte-Gudule, l'évêque Lietbert accorda à cette église, en 1075, l'exemption de l'autorité épiscopale et du droit de personnat, à condition de payer une redevance annuelle de 12 sous, monnaie de Bruxelles. Voyez ci-dessus, p. 58.

<sup>3</sup> Lisez *quartum*. Cependant il est à remarquer que l'empereur se nomme, dans ses diplômes, tantôt Henri III, tantôt Henri IV, roi des Romains. Il suivait la méthode de son père de compter diversement les années de son ordination, celles de son règne et celle de son empire.

<sup>4</sup> La faveur dont l'oncle de Godefroid jouissait prouve qu'il n'est pas question ici du comte de Thuringe, Louis le Sauteur, dans la personne duquel les empereurs Henri IV et Henri V eurent presque toujours un ennemi déclaré. Voyez ci-dessus, p. 46.

<sup>5</sup> En 1075, la fête de Pâques tombait au 31 mars, et, par conséquent, celle de l'Ascension au 9 mai.

*Ad quem pater, Recogito, inquit, quod progenitorum meorum terram, tytulum et armorum insigne alii detinent; unde non mirum si menti dolor irrepsit. — Ast illi filius: Domine mi pater estote, supplico, boni letique animi, et ego voveo Deo et promitto vobis numquam radere barbam, donec recuperaverim, que de nostris ad alienas manus indebite ceciderunt. — Cui pater: O fili, puer es et ut puer loqueris. — Quo contra filius verba sua confirmans ait: Pater mi, quod puerili ore et matura mente Deo et vobis promisi, servabo. — At tunc pater subridens dixit: Si id tuo animo fixum inheserit, unum de duobus scilicet, aut juvenem mori, aut longam barbam ferre tibi continget. — Et ex tunc nomen inditum Godefridus cum Barba sibi semper remansit <sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> Dans le manuscrit *B.* des *Brabantsche Yeesten* de Jean De Klerk, cité par Willems, t. I, p. 288, se trouve un passage où le chroniqueur, quoiqu'il se trompe au sujet des circonstances de la mort de Henri II et qu'il désigne Godefroid comme étant le fils de Henri III, donne au fond les mêmes détails :

*Hoe dat van Lovene Godevaert  
Metten baerde gheheeten waert  
Sal ic u hier saen  
In corten woerden doen verstaen.*  
.....  
*Deze grave Heinric sat tere tyt,  
Ende at in sire salen wyt  
Te Lovene, op eenen Kertsdach,  
Mit sinen ghenoten als hi plach  
Tetene telken hoechtide.*  
.....  
*Dat was Godevert des grave sone,  
Dertien jaer hadden sie die gone.  
Die wile dat in den etentide  
Die grave sat ende was blide,  
Wert hi peinsende soe jammerlike....*  
.....  
*Ende seide: » Vader waeromme droefdi?  
» Ende u nu hier syn bi  
» Die liefste vriende, die ghi hebt, here.»*  
.....  
*Die grave seide: » Ghi segt wale,  
» Maer alsic peinsende wert om das,*  
.....  
*» Dat grote goed, dat hier te voren,  
» Mine vorders hebben verloren,  
» Dat ons nu ontvremt si  
» Sone, so, bedroecic my,  
» Als ic wel mach, te rechte.  
» Ick ben comen van groten gheslechte,  
» Ende 't goed es mi mede af ghegaen. » —*

*Altera die post festum Ascensionis Henricus comes Lovaniensis predictum Godefridum filium suum juniorem, etatis quasi quindecim annorum, quatuor nobilibus, videlicet Balduino de Bruxella, cujus avus fuit Regnerus, filius Lamberti et Gerberge, comitum Bruxellensium<sup>1</sup>, Wernero de Orsmale<sup>2</sup>, Olivero de Leeftdale<sup>3</sup>, et Henrico de Asscha<sup>4</sup> commendans, cum viginti aliis servitoribus per omnia, ut decuit, expeditis, misit ad imperatorem. Qui in vigilia Penthecostes<sup>5</sup> Wormaciam, ubi imperator erat festum celebraturus<sup>6</sup>, applicantes, de hospitiis sibi providerunt. Cumque eadem die imperator venisset, Godefridus cum Balduino, Wernero et Henrico de Asscha ducem Thuringie suum avunculum, qui cum imperatore vene-*

.....  
*« Laet varen, vader; waer bi sorghdi?  
 Het comt noch weder al te mi;  
 Ic saelt al noch weder winnen,  
 Daer mine vorders waren binnen;  
 Ic hebt noch weder, magic leven,  
 Al hadt die Keyser nog eens gegheven. » --  
 « Swiget, sone, sprac die vader doe,  
 Ghi syt noch te jonc daer toe,  
 Ende te cort syn uwe granen (baerdhairen).  
 Ghine sout u niet noch vermanen. » --  
 Doen antworde Godevaert  
 Wel na eens vroems mans aert:  
 « Vader, heere, verstaet my wel,  
 Ic segge u al sonder spel,  
 Ende sweert u oec, sekerlike,  
 Bi Onsen Heere van hemelrike.  
 Ende bi der trouwen, die ic u si  
 Sculdich, nu gheloves my,  
 Soe en sceric baert nemmermeer  
 Ic en hebbe vercreghen eer  
 Weder Lotrike ende Brabant  
 Ende algader mede dlant  
 Dat Karel (Charles de France) die hertoghe verloes.  
 Dies ghi soe dicke vermaent altoes,  
 Ende docter af soe vele clagen. » --  
 « Sone, soe seldine lange dragen  
 (Seide die grave) eert sal gescien. »*

<sup>1</sup> Ce Baudouin, châtelain de Bruxelles, serait donc le petit-fils du premier Rainier, dont il est question plus haut, p. 28.

<sup>2</sup> Jean de Klerk (p. 288, t. I.) parle d'un sire d'Orsmael : *Van Orsmale die heere fier*.

<sup>3</sup> Leeftdael est considérée comme la plus ancienne baronnie de Brabant.

<sup>4</sup> Henri d'Assche et Godefroid, son frère, se distinguèrent dans la première croisade.

<sup>5</sup> C'est-à-dire, le 18 mai 1073.

<sup>6</sup> Plusieurs diplômes de l'empereur Henri IV sont datés de Worms.

*rat, mox accedens, illi patris atque matris salutes referebat. Quem dux lete suscipiens, Henrico imperatori presentavit. Ast ipsi, imperator et dux, personam, vultum, mores, verba et facundiam Godefridi, et maturitatem trium suorum sodalium considerantes, dixerunt : « Ipse a Deo et natura largam dotem, et a parentibus bonam disciplinam suscepit. »*

*Interim autem quo hec aguntur, Wiculfus filius comitis de Batserach, qui etiam erat de familia imperatoris<sup>1</sup>, venit cum suis ad hospicium, ubi Godefridus erat locatus; et quia ipse ibi hospitari consuevit, et jam preventus admitti non potuit, jus, ut alii sibi cederent, vendicavit. Cui Oliverus de Lecfdale, qui, ut rem familiarem procuraret, in hospicio remanserat, placide respondit, quod ipsi in publico hospicio vacuoque stabulo equos suos posuissent, quos ejici juris ratio non postularet. Ast Wiculfus quasi fremens suis familiaribus jussit, ut equos Godefridi et suorum a presepiis distigantes ejicerent. Quo contra Oliverus id omnino fieri sub pena ultionis prohibebat. Quid moror, post verba ad verbera ventum est. Quod ut patri Wiculfi comiti de Batserach in curia imperatoris nunciaretur, ipse statim cum quadraginta suorum accurrens, filio jam quasi in pugna deficienti subvenit. Cumque clamor hujus rei usque ad aures imperatoris perstreperet, ipse ac dux Thuringie atque Godefridus sibi assistentes, valde perplexi illuc festinarunt. Sed Godefridus cum suis citius precurrens, quasi catulus leonis hostes invasit. Jam animus Oliveri et suorum restoruit; pugna hinc inde crescit. Sed adveniente duce cum suis, comes cum filio terga verterunt, quos dux et nepos suus Godefridus in quoddam arctius vinculum constringentes totis viribus persequuntur. Quibus cum nulla esset spes evadendi, imperator superveniens ducem ac Godefridum compescuit, et treugis hinc inde datis ipse, causa hujus discriminis examinata, partes per suam sententiam complanavit, firmam pacem inter eos constituens. Sed quamvis sententia imperatoris litem diremit, tamen quia in pre-tacta pugna brachium Wiculfi fuit confractum, multique suorum graviter vulnerati, unde nulla emenda fiebat, comes de Batserach et Wiculfus filius ejus adversus Godefridum grave odium conceperunt, quod propter potentiam ducis Thuringie sui avunculi parere<sup>2</sup> non audebant.*

*Godefridus itaque in curia imperatoris aliis nobilibus adscriptus juxta morem*

<sup>1</sup> Serait-ce un comte ou un seigneur de Bacharach sur le Rhin ?

<sup>2</sup> Parère, dans le sens de faire paraître.

*Alemannorum, qui omnes filios titulo paterno etiam in vita patris condecorant, comes Lovaniensis condecoratur, et virtutibus suis ac moribus omnium, cum quibus conversabatur et presertim curialium, exceptis illis de Batserach, amicitiam atque favorem comparavit, sicut etiam Henrico filio imperatoris gratissimus fieret*<sup>1</sup>.

La source à laquelle Pierre à Thymo a puisé ces détails sur le serment fait par le jeune Godfroid de ne pas se laisser couper la barbe jusqu'à ce qu'il fût rentré dans la jouissance des droits de ses ancêtres, ainsi que sur son séjour à la cour de l'empereur Henri IV, n'a pas été inconnue à Divæus. Selon de Vaddere<sup>2</sup>, Divæus avait trouvé dans un chroniqueur, qu'il ne nomme pas, que ce serment avait été fait à Louvain en présence de plusieurs seigneurs : *Reperi id (juramentum) contigisse Lovanii in palatio ducali, ubi pater (Henricus II) paschalia celebrabat, praesentibus ex nobilitate Brabantica, Balduino castellano Bruxellensi, Henrico Ascano, Sigero Hevertensi, Hermenfrido Rochelariensi, Gerardo Vesematio, Othone Diestensi, Varnerio Orsmatio, Oliverio Levedaliensi, aliisque compluribus. Mox a patre cum nobili comitatu Vormatiam ad imperatorem Henricum IV missum, ubi contentione orta inter nostros ac familiam comitis Bacheracensis, armis tandem certatum ac vix (interventu imperatoris) cessatum fuisse; ac tandem, non obstantibus technis Bacheracensis, Godefridum probitate ac strenuitate tantum obtinuisse, ut ei Sophia imperatoris filia nuberet.* Ce passage de Divæus, qu'on ne trouve point dans ses ouvrages imprimés, a été extrait par de Vaddere d'un manuscrit qu'il cite sous ce titre : *Lib. I Comment. Lovan. ad an. 1011*<sup>3</sup>; il se termine par une phrase qui prouve que Divæus ajoutait peu de foi à la source qu'il avait consultée : *Quamquam auctor ejus narrationis multum fabulosus mihi videatur, nec temporis rationem habere.* Mais Divæus se trompe en ne considérant point que l'histoire du serment se rapporte à l'année 1075. De Vaddere se trompe plus gravement encore, lorsqu'il prétend que Gode-

<sup>1</sup> Henri V, fils de l'empereur Henri IV, naquit le 11 août 1081; ces dernières paroles ne peuvent donc se rapporter qu'à la faveur dont Godfroid jouit plus tard près de ce jeune prince, qui lui conféra, en 1106, le duché de la basse Lorraine et le marquisat d'Anvers.

<sup>2</sup> *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, édit. de Paquot, t. II, p. 525.

<sup>3</sup> Il faut lire sans doute 1110.

froid a fait ce serment par rapport à Waleran, comte de Limbourg, qui avait obtenu de Lothaire III, en 1128, l'investiture du duché de la basse Lorraine et du marquisat d'Anvers, bénéfices que l'empereur Henri V avait donnés pour toujours, en 1106, à Godefroid le Barbu. Ce prince, d'après l'aveu même de de Vaddere<sup>1</sup>, avait des forces pour se maintenir en possession des états dont Lothaire voulait le dépouiller, et se mit peu en peine de l'investiture faite à son préjudice : malgré l'empereur, avec lequel cependant il finit par rentrer en grâce, il continua à être reconnu comme duc de la basse Lorraine et marquis d'Anvers.

Le serment que le jeune Godefroid fit à son père, en 1075, ne se rapporte donc qu'à l'ancienne prétention de la maison de Louvain, et dont l'origine remonte à l'année 1006<sup>2</sup>.

On ignore l'année de la mort de Henri II. Il résulte de la charte de Godescalc, citée plus haut, qu'il vivait encore en 1075. La chronique de Sainte-Gudule<sup>3</sup> place sa mort en 1078, date qui nous paraît la plus probable, quoique le chroniqueur, confondant Henri II avec Henri le Vieux, se trompe en disant que le comte fut assassiné, dans le château de Louvain, par son prisonnier Herman.

Le lieu de sa sépulture ne se trouve pas expressément désigné dans les sources que nous avons consultées jusqu'ici. Cependant nous n'avons rien trouvé qui puisse faire naître un doute qu'il n'ait été, comme ses ancêtres, inhumé à Nivelles.

<sup>1</sup> *Op. cit.*, t. II, p. 517.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus p. 16 et 27.

<sup>3</sup> MS. de Gérard, chap. X.



## §. VI.

Henri III, dit le Jeune, fils aîné de Henri II, prit en main les rênes du gouvernement en 1078; il fut le premier de la race de Charles de France, à laquelle Hugues Capet avait enlevé la couronne, qui porta le titre de comte de Louvain et de Brabant <sup>1</sup>.

Vers le même temps, Henri de Verdun, évêque de Liège, se désolait de voir la licence des mœurs portée aux derniers excès dans toute l'étendue de son diocèse : on n'entendait parler de tous côtés que de rapines, de meurtres et d'incendies, et chacun prétendait se faire justice par soi-même. L'évêque provoqua, en 1082, une assemblée des grands seigneurs de la basse Lorraine, et les fit consentir à la publication d'une loi de paix et à l'élection d'un juge souverain qui pût connaître de tous les délits et les punir <sup>2</sup>. Henri III prit part à cet acte célèbre dont la chronique de Sainte-Gudule parle dans les termes suivants <sup>3</sup> :

*Henricus episcopus Leodiensis, Henricus Lovaniensis et Brabantiae, Albertus Namurcensis, Henricus frater ejus palatinus marchio, Arnoldus Lossensis, comites, et alii comites, barones et nobiles Lotharingiae, cum consensu omnium infra suorum dominiorum districtus feuda judicialia, ab imperio descendencia, tenentium, legem pacis infrascriptam, omnibus in perpetuum profuturam, constituerunt anno Dominicæ incarnationis millesimo octuagesimo secundo, quam siquidem legem per Henricum imperatorem de consensu Godefridi de Bullione, ducis Lotharingiae, ac de consilio omnium principum, qui tunc cum imperatore erant, in expeditione romana, confirmari obtinuerunt. Cujus quidem legis tenor hic est :*

*« Ut in festis et in sacro tempore nemo arma ferat, praedas vel incendia faciat. Quod si fecerit homo liber, haereditatem perdat, et a terra expellatur. Servus autem amittat omne quod habet cum dextra, et excommunicetur. »*

<sup>1</sup> *Henricus tertius, filius Henrici secundi, post mortem sui patris, cepit supra Brabantiam principari anno Domini millesimo septuagesimo octavo, scripsitque se comitem Lovaniensem et Brabantiae. Et hic fuit primus post Karolum ducem, cui Hugo Capeth coronam regni Franciae subripuit, qui ex comitatu Brabantiae titulum suum voluit insignire.* MS. de Gérard, chap. IX.

<sup>2</sup> Voyez Polain, *Hist. de l'ancien pays de Liège*, t. I, p. 200 et suiv.; et de Gerlache, *Hist. de Liège*, p. 61-65.

<sup>3</sup> MS. de Gérard, chap. XIII. — Voyez aussi le MS. cité de Pierre à Thymo, t. I, part. 2<sup>e</sup>, p. 8.

En 1086, Gérard, évêque de Cambrai, vint visiter le nouveau monastère que six chevaliers avaient fondé dans l'alleu d'Affligem avec le consentement de la comtesse Adèle et de ses fils, Henri III et Godefroid le Barbu. Le prélat, édifié de la conduite de ces solitaires, resta quelques jours au milieu d'eux, et consacra l'église qu'ils avaient bâtie en l'honneur des apôtres saints Pierre et Paul. Ce n'était sans doute qu'un modeste oratoire ou une chapelle en rapport avec les cabanes qui servaient d'asile aux premiers religieux de ce monastère. Butkens <sup>1</sup> et presque tous les historiens assurent que la comtesse Adèle assista avec ses deux fils à la consécration de l'église; mais nous n'en trouvons la preuve ni dans l'histoire du monastère <sup>2</sup>, ni dans l'*Auctarium Affligemense ad Sigebertum* <sup>3</sup>. Il conste seulement que le comte de Louvain donna, à l'occasion de cette consécration, un diplôme portant la date de l'année 1086<sup>4</sup>, la dixième de l'épiscopat de Gérard II, évêque de Cambrai, dans lequel Henri III prend ce titre : *Ego Henricus, divina propitiante clementia, Brachbantensis patriae comes et advocatus*, et fait mention de Godefroid, son frère : *Quoniam vero locus ipse* (dans lequel le monastère avait été fondé) *ad comitatum nostrum hereditario jure videbatur pertinere, ego fraterque meus Godefridus, etc.*

Par ce diplôme, le comte donna au monastère, en l'honneur de Dieu, pour l'amour de ces chevaliers devenus religieux et pour les bons services qu'il avait reçus d'eux en diverses circonstances, vingt manses (*viginti mansos*) de ses alleux situés à Assche (*in villa quae dicitur Asca*). Il y ajouta aussi une chapelle située à Basse-Wavre (*in Wavera subterius sitam*) avec les tonlieux, vignobles, moulins et censes qui lui appartenaient en ce lieu, et, en outre, la dîme de l'église supérieure (*cum tota decimatione superioris ecclesiae*). Par le même acte, il confirma aux religieux le droit de se choisir librement un abbé. Le choix tomba sur Fulgence, qui fit fleurir le monastère par l'éclat de ses vertus <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 88.

<sup>2</sup> D'Acheri, *Spicileg.*, t. II, p. 771, et Sanderus, *Brab. illustr.*, t. I, p. 41.

<sup>3</sup> Pertz, *Monum. Germaniae hist.*, t. VIII, p. 399.

<sup>4</sup> Voy. Butkens, *op. cit.*, t. I, *Preuves*, p. 28, et Miræus, *op. cit.*, t. I, p. 73.

<sup>5</sup> Voy. la notice sur le B. Fulgence, sous le 10 décembre, dans notre édit. des *Vies des Saints* de Butler, t. VI, p. 397, Bruxelles, 1849.

Le comte Henri III donna une nouvelle preuve de son affection pour ceux d'Affligem, en leur cédant, en 1094, les possessions qu'il avait à Genappe et dans les environs et qu'il tenait en bénéfice d'Idé de Lorraine, comtesse de Boulogne et mère de Godefroid de Bouillon, alors duc de la basse Lorraine. Cette princesse confirma la donation : par une charte, donnée à Maestricht en 1096, sous son sceau et celui de Godefroid de Bouillon <sup>1</sup>, elle accorda aux religieux d'Affligem l'église et toutes les dîmes de son alleu de Genappe, donation à laquelle Godefroid ajouta cinq manses de terre situées dans le même endroit, libres de toute charge, cens et tribut (*filius quoque meus dux Godefridus, in eadem villa Genapia, quinque mansos terrae donavit iisdem fratribus, ad quos ego postea in augmentum concessi quasdam partes..... ab omni comitatu et censu tributario liberis et expertes* <sup>2</sup>).

Selon la chronique de Sainte-Gudule, Henri III excellait, parmi les princes de son époque, dans l'art militaire, et il était renommé comme un brave chevalier : *Sane hic Henricus tertius comes vir in militaribus artibus ultra omnes sui temporis renominatus* <sup>3</sup>. En 1095, sur la réputation de valeur qu'avaient Évrard, châtelain de Tournay, et ses chevaliers, il vint dans cette ville en bon cortège pour se mesurer avec eux. On y fit un tournoi dans lequel Henri provoqua Goswin de Forest à une joute particulière. Celui-ci, réputé pour sa dextérité et ses forces, refusa d'accepter le défi dans la crainte de blesser le comte, qui était son suzerain. Henri insista, traitant son adversaire de lâche et de poltron. Goswin, à ces mots, pique son cheval, court sur le comte, la lance en arrêt, et la lui passe au travers du corps, quoiqu'il n'eût intention que de le désarçonner. Henri tomba roide mort du coup, dit Heriman de Tournay, auteur contemporain <sup>4</sup>; d'autres prétendent qu'il survécut deux jours à sa blessure.

Ce prince fut extrêmement regretté de son peuple, qu'il faisait jouir

<sup>1</sup> Voy. notre notice sur un sceau inédit de Godefroid de Bouillon, dans les *Bulletins de l'Acad. royale de Belgique*, t. XIII, p. 555.

<sup>2</sup> Miræus, *op. cit.*, t. I, p. 77.

<sup>3</sup> MS. de Gérard, chap. XII.

<sup>4</sup> *Herimanni abbatis narratio restorationis monasterii S. Martini Tornacensis*, apud d'Achevi, *Spicil.*, t. II, p. 894.

d'une pleine sécurité par son zèle à faire observer la justice et par le soin qu'il avait eu d'exterminer les brigands dans toute l'étendue de ses états <sup>1</sup>.

Son corps fut transporté par les siens, avec larmes et sanglots, à Nivelles, pour y être inhumé près de ses ancêtres : *Cum patribus suis in ecclesia sanctae Gertrudis Nivellae sepultus anno Domini millesimo nonagesimo sexto*, dit la chronique de Sainte-Gudule, d'accord avec toutes les autres.

Il avait épousé Gertrude, fille de Robert le Frison, comte de Flandre, dont il ne laissa point d'enfants, quoique Pierre à Thymo et d'autres prétendent qu'il en a eu quatre filles, et que son frère Godefroid le Barbu ne lui aurait succédé que par droit de dévolution : *Et quia sine filio defunctus est, licet filias reliquerit, successit ei Godefridus cum Barba frater ejus. Et ita in devolutione dominiorum frater filiabus prefertur* <sup>2</sup>. Sa veuve se remaria à Thierrri d'Alsace, duc de la Lorraine supérieure; elle en eut, entre autres enfants, un fils du même nom que son père, qui devint comte de Flandre en 1128.

Des Roches, d'après quelques écrivains du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, a placé entre Henri II et Henri III un autre prince du même nom. Dans la liste des comtes de Louvain, amplifiée ainsi par Des Roches et suivie par Dewez <sup>3</sup>, notre Henri III devient Henri IV; mais la critique du savant chanoine de Rolduc et les recherches auxquelles nous nous sommes livré prouvent à l'évidence combien ce système est insoutenable. Des Ro-

<sup>1</sup> Heriman dit au sujet de sa mort : *Totam regionem nimio luctu complevit; maximae enim famae et inclyti nominis ille comes tunc temporis erat, et ita omnes latrones et raptores de sua terra expulerat, ut in nulla regione major pax et securitas inveniretur quam in sua.*

<sup>2</sup> MS. cit., n<sup>o</sup> 16935, t. II, p. 6. — On lit dans l'ancienne chronique, que nous devons à M. le professeur Bormans : *Henricus, frater Godefridi cum Barba, genuit quatuor filias, quarum una atavia fuit Beatrix, quae uxor fuit imperatoris Frederici.* — Au passage, cité dans le texte, Pierre A Thymo ajoute encore ce qui suit : *De hoc Henrico tercio comite Lovaniensi, filio Henrici secundi et fratre Godefridi cum Barba, solet dici :*

*Henricum (Henri III) genuit Henricus (Henri II) marchio regni,  
Lotharicumque ducem Godefridum (Le Barbu) nobile germen.  
Henricum comitem fratrem Barbatus habebat,  
Ex quo processit Frederici caesaris uxor.*

<sup>3</sup> *Hist. particulière des provinces belgiques*, t. I, p. 65.

ches a dû s'en douter lui-même, puisqu'à la fin de sa *Dissertation sur les comtes de Louvain* (p. 628), il avoue candidement que les années du gouvernement de son Henri III et celle où il cessa de vivre sont entièrement inconnues : lorsqu'on s'est ingénié pour prouver l'existence d'un être imaginaire, il n'y avait pas d'autre résultat à constater.



## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AVANT-PROPOS . . . . .	3
I. L'église de S <sup>te</sup> -Gertrude à Nivelles, ses avoués, les comtes de Louvain; lieu de leur sépulture . . . . .	5
II. Lambert le Barbu; 976 à 1013 . . . . .	9
III. Henri I <sup>er</sup> , dit le Vieux, fils aîné de Lambert le Barbu; 1013 à 1044 . . . . .	29
IV. Otton, enfant mineur de Henri le Vieux, sous la tutelle de son oncle Lambert-Balderic; 1044 à 1046. — Lambert-Balderic, frère de Henri le Vieux; 1046 à 1063. . . . .	37
V. Henri II, fils de Lambert-Balderic; 1063 à 1078. . . . .	42
VI. Son fils, Henri III, dit le Jeune; 1078 à 1093 ou 1096 . . . . .	54

FIN.